

Le Moniteur de l'Exposition universelle de 1867

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Le Moniteur de l'Exposition universelle de 1867. 1866/06/10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

ABONNEMENTS

Un an..... 25 fr.
Six mois..... 15 fr.
Trois mois..... 8 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.

REDACTION.

Au siège de l'Exposition internationale et permanente,

Rue Laffitte, 27
HOTEL JACQUES-LAFFITTE

Ce journal paraît le dimanche.

Rédacteur en chef:

A. ESPARBIÉ

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

PUBLICITÉ

Annonces, la ligne..... 1 fr.
Réclames, — 3 fr.
Faits-Paris, — 5 fr.

ADMINISTRATION

Au siège de l'Exposition internationale permanente

Rue Laffitte, 27
HOTEL JACQUES-LAFFITTE

Ce journal paraît le dimanche.

Administrateur

G. PÉLIN

Toute lettre non affranchie sera refusée



LE MONITEUR

DE

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

DE 1867

INTERNATIONAL, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, FINANCIER ET LITTÉRAIRE

SOMMAIRE

LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE, par M. A. ESPARBIÉ.
L'EXPOSITION ET LES DÉPARTEMENTS, par M. L. LE DIAN.
LES PUISSANCES EUROPÉENNES ET L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. — L'Empire d'Autriche, par M. E. DRÉOLLE.
DOCUMENTS OFFICIELS. — Arrêté de la Commission impériale.
CHRONIQUE DES EXPOSITIONS.
EXPOSITION DE STOCKHOLM, par M. LÉON RICHTER.
EXPOSITION DES BEAUX-ARTS. — Salon de 1866, par M. J. BREDAL.
NOUVELLES DIVERSES.
CAUSERIE SCIENTIFIQUE, par M. DAN.
BULLETIN FINANCIER, par M. LOUIS AUBRY.
BULLETIN THÉÂTRAL.

LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

Nous avons suivi avec la plus sérieuse attention le débat important qui s'est engagé il y a huit jours au Corps législatif sur la question de la propriété littéraire, et nous pouvons dire que nous avons rarement vu quelque chose de plus complexe, de plus varié, de plus compliqué que cette question, près de laquelle celle du Slesvig-Holstein est d'une limpidité parfaite. Nous voudrions cependant essayer d'en dégager l'essence et examiner jusqu'à quel point sont fondées les plaintes des partisans de la pérennité.

Le projet actuel, qui du reste a été renvoyé à la commission, à la demande, on peut le dire, de la commission elle-même, reprend à peu près les dispositions existantes dans la loi qui nous régit, et se borne à ajouter à la jouissance de la propriété littéraire ou du droit littéraire par les héritiers et les ayants-droit de l'auteur, un laps de temps de vingt ans, ce qui porte à cinquante ans à dater de la mort d'un auteur le droit absolu de ses héritiers.

Certes on ne saurait se plaindre, car, soit dit sans offenser la littérature contemporaine, il est à penser que dans un demi-siècle il restera assez peu du produit littéraire actuel. Mais enfin, ne dut-il survivre qu'un seul ouvrage dans cinquante ans, il est essentiel que jusque là les droits des héritiers

de l'auteur de l'ouvrage en question soient assurés, car le principe de la propriété est aussi bien engagé pour un ouvrage que pour mille, et la loi ne reconnaît pas de questions de quantité.

Il est difficile de définir exactement la propriété littéraire, car, par sa nature même, elle est spéciale. L'exploitation n'en saurait être réglée sur les bases ordinaires, et on ne saurait l'assimiler à la propriété ordinaire, à un immeuble par exemple.

En effet, Pierre possède une maison, fruit de son travail. Cette maison est bien à lui, et à sa mort, à défaut de testament, elle va à ses héritiers directs. Mais une fois en possession de leur héritage, les enfants peuvent, si bon leur semble, user et abuser de leur propriété; ils peuvent détruire l'immeuble qui leur appartient et il n'y a aucun intérêt social à ce que leur héritage demeure intact entre leurs mains.

Il n'en est pas de même de l'héritage d'un auteur, et, pour parler d'Alfred de Musset ou de Thierry cités dans la discussion, on comprendrait difficilement que l'intérêt public pût consentir à ce qu'un héritier usât du droit de destruction de l'héritage à lui transmis et privé son pays des œuvres du poète ou de l'historien. Il est donc nécessaire que des restrictions soient apportées à la possession de l'héritier.

Il faut qu'à un moment donné l'héritier soit sommé de rendre à la France, au monde, à la civilisation un dépôt qui leur appartient.

C'est à quoi l'état actuel de même que le projet en discussion ont pourvu, et c'est surtout, comme nous le disions tout à l'heure, la réglementation des prétentions légitimes de l'héritier et du pays qu'il s'agit de concilier.

L'un des arguments les plus employés par ceux qui pensent que l'héritier doit rester en possession éternelle de son héritage et pouvoir le transmettre à ses descendants, c'est celui-ci : Voyez! nous dit-on; les générations actuelles enrichissent chaque jour leur esprit par l'étude, par l'admiration des chefs-d'œuvre de nos aïeux, et les héritiers de ces mêmes aïeux sont dans la misère. On a vu une descendante de Racine sur le point de mourir de faim, tandis que le Théâtre-Français s'enrichit par

les représentations du répertoire du grand tragique.

N'entrons pas dans la question de sentiment. En France, si l'on pouvait rencontrer des descendants de Corneille, de Molière, de J.-J. Rousseau, de Beaumarchais dans la misère, on se hâterait de les en tirer honorablement et d'assurer leur sort. Cela est arrivé. Mais au point de vue qui nous occupe, nos adversaires ne réfléchissent pas à une chose cependant bien simple.

Au 17^e et au 18^e siècle, non-seulement l'état social était autre qu'aujourd'hui, les bases sur lesquelles reposait la société différaient des bases actuelles, mais même, en ce qui concerne la propriété littéraire, cette propriété n'existait pas.

Qu'on nous dise combien Bossuet a vendu le *Discours sur l'histoire universelle*, Fénelon, le *Télémaque*, Boileau ses satires et Molière ses comédies! Qui donc a oublié cette anecdote de La Bruyère donnant en dot à la fille de son libraire, âgée de cinq ans, et avec laquelle il jouait quelquefois dans la boutique du père, le produit que ce libraire obtiendrait de la vente des *Caractères*? Molière retirait un certain produit de ses comédies parce qu'il les faisait jouer et les jouait lui-même. Je ne sais si Racine et Corneille ont jamais touché le moindre droit d'auteurs. Plus tard Voltaire, qui était marchand autant qu'homme de lettres, vendit ses livres le plus cher qu'il put, et une fois vendus, c'est l'éditeur seul qui les exploitait. Lorsque Rousseau publia l'*Emile*, ce fut le maréchal de Luxembourg ou mieux encore la maréchale de Luxembourg qui, de concert avec M. de Malesherbes, directeur général de l'imprimerie (qui avait lu l'*Emile* et l'avait approuvé!), se chargea de la négociation avec le libraire, de façon à procurer à Jean-Jacques un bénéfice un peu plus fort que celui qu'il eût tiré de son livre si lui-même l'eût vendu à l'éditeur.

Il est évident, sans vouloir entrer dans l'examen de l'état des lettres à ce point de vue dans les siècles précédents, qu'à ces époques la propriété littéraire n'existait pas; elle n'avait de base ni dans la législation, ni dans les mœurs, ni dans les traditions. Même au dix-huitième siècle, alors que la production de l'esprit humain en France avait cependant jeté un éclat qui

n'a plus été égalé, le côté mercantile de la littérature échappait presque complètement aux écrivains. Ils s'en préoccupent davantage aujourd'hui.

Il n'y a donc rien que de très-naturel de penser que, si les grands écrivains des dix-septième et dix-huitième siècles avaient laissé des descendants privés de biens de famille, ce n'est pas le gain fait par ces écrivains avec leur plume qui eût pu leur donner à vivre.

Mais il n'en est plus de même maintenant et, en vérité, il n'est guère juste de se plaindre sans cesse lorsque l'on compare l'état social et pécuniaire des auteurs d'aujourd'hui et leur mérite avec le mérite et la fortune de ceux qui les ont précédés.

Rien de plus logique, étant donné l'état social que nous venons d'indiquer, que la misère du fils de Corneille ou du fils de Pascal, si ce fils n'a d'ailleurs ni état ni emploi, et s'il ne compte pour vivre que sur l'héritage de son père, puisque le père ne vendait point, ou vendait à peine ses ouvrages.

Mais enfin, sans vouloir comparer en aucune façon, ne voyons-nous pas M. Victor Hugo vendre à ses libraires les *Misérables* et les *Travailleurs de la mer* près d'un million? Combien a-t-il vendu les *Chansons des rues et des bois*? Et de même des éditions complètes de ses œuvres. Or, de tout cet argent si légitimement, si noblement gagné, que fait M. Hugo? Il a acheté des maisons, des terres, des rentes qu'à sa mort ses fils, sa femme, héritiers légitimes, posséderont conformément à la loi de leur pays. Or, il nous semble que déjà la question de propriété est vidée pour le père et la question de misère vidée pour les enfants. Il y a possession et usage. L'auteur a travaillé, et de même que tous les travailleurs, il a pourvu à ses besoins, à ceux de sa famille, et il a placé des économies qui, après un certain temps, constitueront la véritable propriété de l'auteur et de ses héritiers. M. Scribe est mort laissant, dit-on, plusieurs millions à sa veuve. M. de Lamartine les a gagnés, de même que M. Dumas et d'autres encore.

Dans la littérature actuelle, rien n'est plus ordinaire que de voir des hommes de lettres gagner de vingt à cent mille francs par

an. Les plus pauvres vivent honorablement de leur travail, et leur sort n'est certes pas à comparer à celui des hommes appartenant à d'autres classes sociales : administrateurs, médecins, avocats, hommes de loi, employés, aucune de ces catégories ne présente un ensemble de bénéfices aussi considérables que ceux acquis par la littérature. Il ne serait donc pas juste de se plaindre de notre temps et de prétendre que, faute de la perpétuité, qui — 99 fois sur 100 — profitera à l'éditeur et aux siens, si elle doit profiter à quelqu'un, le sort de l'homme de lettres et de sa famille ne saurait être assuré.

Au reste, ces vérités ont frappé, au Corps législatif, ceux même qui étaient les plus opposés au projet de loi, et tout le monde s'est rallié au système qui prolonge à cinquante ans, à dater de la mort de l'auteur, la propriété de ses œuvres. Toutefois, et sur des questions de réglementation, le projet a été renvoyé à la commission ; mais rien n'y sera changé pour le fond des choses, et tel qu'il sortira de l'urne, il sera encore une des choses les plus équitables, les plus sages et aussi les plus suffisantes qu'ait pu faire le législateur.

A. ESPARBIÉ.

L'EXPOSITION ET LES DÉPARTEMENTS

Dans notre dernier numéro, une erreur de mise en pages a fait laisser de côté tout un paragraphe dans lequel, parmi les maisons importantes de Metz, nous citions les noms de MM. Mory-Morel, fabricant de gants pour l'armée ; Maréchal et Cie, peintre sur verres pour églises, et Emile Bouchotte, fermier à bail des moulins de la ville. MM. Maréchal et Bouchotte, souvent récompensés aux expositions françaises et étrangères, sont tous les deux chevaliers de la Légion d'honneur.

NIÈVRE

Ce département est riche en métaux, surtout en fer et en plomb sulfuré. On y exploite la pierre à chaux, les marbres, le granit, la marne, le silice, l'argile et l'ocre jaune. Il y a des sources d'eaux minérales à Pougues et à Parisse-le-Châtel, des sources thermales et sulfureuses à Saint-Honoré. Il produit des céréales au-delà de ses besoins, du maïs, des arbres fruitiers, particulièrement des merisiers et des cerisiers en abondance ; le vin qu'on y récolte est excellent. Les carrières de marbre les plus importantes sont celles de Corbigny et de Clamecy.

L'industrie métallurgique est très-importante dans la Nièvre, qui occupe en France le treizième rang sous ce rapport ; vient ensuite la fabrication des toiles, des poteries, des porcelaines et de la verrerie.

Nevers renferme des fabriques de câbles et de chaînes importantes, des fabriques de ciment, de cordages, d'enclumes et d'étaux, de faïences, des fonderies de fer et de cuivre. Cette ville est le siège social de la Cie des houillères de Commeny et de la Société des forges et fonderies de Fourchambault, Montluçon, Tosteron et la Pique, qui comprend seize hauts-fourneaux et mazzeries. On trouve encore dans cette ville des fabriques d'instruments aratoires, des usines pour la fabrication de la porcelaine et des ateliers de constructeurs-mécaniciens.

Les principaux établissements industriels de l'arrondissement de Nevers, sont : les hauts-fourneaux et forges d'Azy, de Bizey, pour la fabrication des fontes noires et d'affinage ; les forges et fonderies, les fabriques de boutons et de vis de Fourchambault, la fonderie de fer de Garchizy, les forges impériales de la Chaussade près de Guérigny, pour la fabrication des câbles en fer et des ancres, des grosses pièces pour l'armement de la flotte impériale ; les forges et aciéries de Imphy, Parigny, Poiseux, les mines de houille et les carrières de grès houiller de La Machine, les usines pour la fabrication des tôles et fers-blancs de Coulange, la verrerie à bouteilles de La Charbonnière, les

distilleries de Challery, les exploitations de sable propre à la faïence de Decize et de Fourchambault, la Compagnie des mines de Decize ; les forges de Quatre-Pavillons, de Saint-Germain-Chassenay, de Saint-Martin-d'Heuille, de Saint-Seyne, de Sauvage, commune de Balleray, d'Urzy, dépendance de Guérigny ; les fabriques de briques, tuiles et porcelaines de Saint-Pierre et de Toury, la filature de laines de Saint-Saulge.

Dans l'arrondissement de Château-Chinon la ferme-école de Poussery, les moulins à farine d'Alligny et les poteries de grès réfractaire de Saint-Honoré.

Dans l'arrondissement de Clamecy, les tanneries et les moulins à foulon, farine et tan de cette ville, les forges de Chapelle-Saint-André, de Croizy, de Turigny, de Corbelin, la filature de laine de Brinon, les papeteries de Villette et de Sozay, les exploitations de pierres de taille de Lormes et de Dornezy, l'usine à ciment romain de Corbigny.

Enfin, dans l'arrondissement de Cosne, les forges, fabriques d'ancres, les clouteries, quincailleries et coutelleries de cette ville, les mines d'ocre de Bitry et de Neuvy, les moulins de Cessy et de Cramain, les fabriques de poteries et de faïence d'Arquian, de Myennes, de Saint-Véran, les carrières de pierre de Buley et de Garchy, les forges et hauts-fourneaux de Donzy, Lepeau, Premery, La Vache et Vergers, les aciéries et fabriques de limes de Raveau et de Sainte-Hélène dans la commune de Varenne.

Le département de la Nièvre a obtenu en 1855, les récompenses suivantes :

- 2 médailles de 1^{re} classe, 3 médailles de 2^e classe (mines et métallurgie) ;
- 2 médailles de 1^{re} classe, 2 médailles de 2^e classe, 3 mentions honorables (agriculture) ;
- 1 mention honorable (mécanique générale) ;
- 1 médaille de 2^e classe, 3 mentions honorables (arts chimiques) ;
- 1 médaille de 2^e classe (préparation et conservation des substances alimentaires) ;
- 1 médaille de 1^{re} classe, 2 médailles de 2^e classe, 2 mentions honorables (marine et art militaire) ;
- 2 médailles de 2^e classe (constructions civiles) ;
- 10 médailles de 2^e classe, 1 mention honorable (acières brutes et ouvrées) ;
- 1 médaille de 1^{re} classe (verrerie et céramique) ;
- 1 mention honorable (ameublement et décoration) ;
- 1 médaille de 1^{re} classe (confection d'articles de vêtements) ;

De plus, M. Favre (Edmond), maître ouvrier à Guérigny, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, pour les améliorations qu'il a introduites dans la fabrication des machines-outils.

Le total des souscriptions de la Nièvre au capital de garantie pour l'Exposition de 1867 est de 26,000 francs.

NORD

Le département le plus riche et le plus peuplé de France après celui de la Seine, disait-on hier encore au Corps législatif. Ici, en effet, toutes les cultures sont mises en pratique, toutes les industries sont représentées. L'auteur de cet article n'éprouve aujourd'hui qu'un regret : celui de ne pouvoir s'étendre à loisir sur ce département et entrer dans l'examen détaillé des sources de richesses qu'il exploite. Dans l'impossibilité où il se trouve de citer tous les établissements industriels de quelque importance que le Nord renferme, et les noms souvent célèbres des hommes qui les dirigent, il glissera rapidement sur les détails, et se contentera de donner au lecteur, avec le tableau des récompenses obtenues à l'Exposition universelle de 1855, une idée du rôle considérable que le département du Nord est appelé sans aucun doute à jouer dans la grande manifestation pacifique de 1867.

Les cultures les plus productives et les plus considérables du Nord sont, avec les céréales, les graines oléagineuses, le lin, le chanvre, la chicorée, le tabac, le houblon, les plantes tinctoriales et les plantes fourragères. L'industrie s'exerce principalement sur l'exploitation des mines, la fabrication de la fonte et du fer, la fonderie des canons, la construction des machines, la fabrication de la tôle, de la clouterie, de la porcelaine, de la faïence, du verre, des

articles de verrerie, cristallerie et gobeletterie, des cartes, des produits chimiques, du noir animal, de la céruse, des briques, de la batiste, du fil retors, des dentelles, tulles et linons, des laines peignées, des étoffes dites de Roubaix et de Tourcoing, de la broderie, des moquettes, toiles communes et toiles ouvrées, du linge de table, des papiers, sur la filature en grand du coton, du lin, de la laine et de la soie, la fabrication du sucre de betteraves, des mélasses, des féculés et de l'amidon, des huiles à brûler et autres, etc., etc.

Lille, le chef-lieu du département, renferme de nombreuses blanchisseries de toile, de fil, et tissus de fil et de coton, des fabriques de bleu d'azur, de bleu d'outre-mer, de bonneterie, de bouchons, des brasseries des fabriques de broderies, de brosses, de céruse ; les maisons les plus importantes dans ce genre d'industrie sont celles de MM. Lefebvre et C^e, dont un de nos collaborateurs s'est occupé spécialement dans ce journal (1) Faure, Perus, Brabant frères, Gauthier-Bouchart, Villette, Lecroart ; des fabriques de chocolat, de coffres-forts, de colle-forte et gélatines ; 36 filatures de coton (maisons principales, celles de MM. Delebard-Mallet, Mallet frères, qui ont remporté une médaille d'honneur à l'Exposition de 1855, et celles de MM. Edmond Cox, Loyer, Tesse-Bailleux, qui ont été récompensés par une médaille de 1^{re} classe à la même exposition) ; des fabriques de couleurs et teintures, une fabrique d'étain et de plomb (maison Lapan, médaillée en 55), 33 fabriques de fil de lin retors (maisons principales Vve Crespel et fils, Crespel et Descamps, Verstraete frères), 29 fondeurs en fer et en cuivre, 80 filateurs de lin et d'étoupes (Comptoir de l'industrie linière, MM. Crépy, Dequoy et C^e, Droulers et Agache, Monchain Scrive frères), des fabriques de linge de table (maison Casse et fils), des marbreries, 46 constructeurs-mécaniciens (dans ce nombre les maisons Vve Farinaux et fils, A. Kling, Le Gavrian et fils, Parent, Schaken, Caillet et C^e, Ward, Windsor frères, sont les plus connues), des fabriques de noir animal, de peignes pour lin, chanvre, laine et soie, de produits chimiques (maisons Kuhlmann et C^e, Hennecart, Carpentier, Lefebvre et fils, Dony, Honorat-Bocquel), une raffinerie impériale de salpêtre, des raffineries de sel et de sucre, des fabriques de tapis (maison Requiart, Roussel et Choquet d'Aubusson), 22 teinturiers en fil, laines et toiles, 150 fabricants ou négociants en toiles écruës, blanches, bleues, plus de 100 négociants-commissionnaires en tissus lainages, rouenneries, articles de Roubaix et de Tourcoing, 25 fabricants de tulles, etc.

Citons dans l'arrondissement de Lille les sucreries et distilleries d'Annappes, Anstaing, Avelin, Bauvin, Haubourdin, Illies, Marquette, Mons-en-Pévèle, Neuville, Phalempin, Provin, Quesnoy-sur-Deule, Sainghin, Saloné, Seclin, Templeuve, Thurneries, Tourcoing, Wahagnies, etc. ; les blanchisseries de toile, de lin, les filatures de coton, de lin et d'étoupes d'Armentières, de Bondues (maisons Lecat-Butin, Desbusquois), de Comines, d'Hallemes-les-Haubourdin, d'Halluin, de Haubourdin, d'Hellemmes, de Herrin, de Lambersart, de Lannoy, de Lomme, de Marq-en-Barœul, de Phalempin, du Quesnoy, de Roncq, de Saint-André, de Wattignies, de Werwick ; les fabriques d'huiles d'Ascq, Attiches, Chereng, Bondues, Lesquin, Quesnoy, Watrelas et Wavrin ; les exploitations houillères de la Bassée (Société des houillères de Murchin, qui a son siège social à Béthune), la fonderie en cuivre et la fabrique de plomb et d'étain laminés de Saint-André, la colonie agricole de Saint-Bernard, les fabriques de produits chimiques de Loos et d'Hem, les teintureries d'Hem, de Lannoy, de Flers (maison Descat frères), l'usine pour le peignage mécanique de la laine de Croix (maison Isaac Holden et fils, médaillée en 1855), la colonie agricole de jeunes détenus d'Emmerin, etc., etc.

Dans ce même arrondissement, les villes de Roubaix et de Tourcoing méritent une mention particulière.

Roubaix est le centre d'une importante fabrication d'étoffes de laine, de soie, de coton, de fil de lin, de châles, d'étoffes pour gilets et pantalons, pour ameublements, etc. Le mérite des produits sortis de ses fabriques, l'éclat et le bon marché de ses tissus de laine pure et mélangée, lui ont valu en 1855 une grande médaille d'honneur. Les maisons les plus importantes de

Roubaix sont celles de MM. Descat frères, Lemars et Duburquois, Motte et C^e, Vérité, apprêteurs ; de MM. Agache frères, Louis Cordonnier, Paul Defrenne, H. Delattre, Desrousseaux, Grimonprez, J. Lagache, Lefebvre-Ducatteau frères, Requiart, Sadou et C^e, Screpel, Vanontryve, Wattine, Wibaux-Florin, etc., pour la confection des articles de Roubaix ; de MM. Lepoutre-Parent, pour la filature de la soie ; de MM. Bossut, Delattre, Grimonprez, Mimerel et Screpel pour la filature du coton ; de MM. Allart-Rousseau, H. Delattre, Morel et C^e, Holden et fils pour le peignage mécanique de la laine ; de MM. Lemesre frères, Louis Fontaine, Ryo-Catteau, pour la construction des machines, etc.

Tourcoing fabrique spécialement des étoffes de laine pour pantalons, pour robes, des molletons et des flanelles. Les usines pour le peignage et la filature de la laine y sont très-nombreuses : les plus considérables sont celles de MM. Bouchart-Requiart et C^e, Bouchart-Florin, Catteau, Debuchy frères, Delmasure, Duveillier-Delattre, Jourdain-Defontaine, etc. Cette ville renferme également de nombreux ateliers pour la filature du coton, pour l'emploi des déchets de coton et de laine, pour la construction des métiers et des machines, des raffineries de sucre, des fabriques de savon, de tapis et de moquettes, etc.

Dans l'arrondissement d'Avesnes, mentionnons les forges et hauts-fourneaux d'Anor, d'Aulnoye, de Beltriches, de Consobro, de Donzies (Société anonyme des hauts-fourneaux de Maubeuge), de Ferrières, de Glageon, d'Hautmont (Société anonyme des forges de la Providence), de Louvroil, de Villers-Sire ; les exploitations et les scieries de marbre de Bavay, Bellignies, Bousignies, Consobro, Donzies, Eppe, Ferrières-la-Grande, Fourmies, Glageon, Gussignies, Hestrud, Houdain, Jeumont, Marpent, Pont-sur-Sambre, Requiart, Ramougnies, Saint-Waast, Wallers ; les filatures de laine d'Avesnelles, d'Etroungt, de Fourmies (20 filatures à vapeur faisant fonctionner ensemble 122,500 broches), Landrecies, Ohain, Sains-du-Nord, Semeries, Sobre-le-Château, Trelon, Villers-Sire, Wigneries ; les sucreries de Chissignies, Maresches, Saint-Waast, Villers-Pol, Wargnies ; les verreries et manufactures de poteries de Monplaisir, Jeumont, Sars, Trelon ; les aciéries et fabriques d'articles pour filatures de Fourmies, Louvroil, Maubeuge, Rousies ; la fabrique de produits chimiques de Hautmont, à la C^e anonyme des mines et usines de Sambreville-Meuse.

Dans l'arrondissement de Cambrai, nous trouvons les fabriques de toiles fines, batistes et linons ; les blanchisseries d'étoffes de coton et de lin ; les fabriques d'huiles, de chicorée ; les teintureries en tissus et les ateliers pour le tissage des toiles de lin de cette ville ; les filatures de laine et les fabriques de tissus de laine de Beauvois, Bertry, Bethencourt, Beviliers, Boussières, Eusigny, le Cateau (maison Aug. Seydoux, Siebert et C^e), Catillon, Caullery, Inchy, Ligny, Maurois, Villers-Outreau ; les fabriques de tissus de fils et cotons filés, de tulles, jaconas, nansouck, mousselines et autres articles dits de Saint-Quentin, d'Avesnes, Cauchy, Inchy, Marcoing, Maretz, Quievy, Saint-Aubert, Saint-Hilaire, Saint-Waast, Solesmes, Troisvilles, Villers-Guislain ; les sucreries de Vandeghies, Raillencourt, Ribecourt, Nozelles-sur-l'Escout, Esnes, Bois-trancourt ; la verrerie à bouteilles de Masnières, et les brasseries de Ribecourt, Rieux et Romeries.

Dans l'arrondissement de Douai, les fabriques de cartes géographiques, les marbreries, les raffineries de sucre, les corroieries, les fabriques de toiles métalliques, les ateliers de constructeurs mécaniciens (maison Cail et C^e) ; la verrerie à bouteilles de M. Chapuy, médaillée aux Expositions de 1846, 1849, 1851, 1853, 1854, 1855, à Douai ; les fonderies en fer et en cuivre, la C^e des mines de houille d'Aniche, qui produit plus de 4 millions d'hectolitres de houille par an, et occupe plus de 3,000 ouvriers ; la Société anonyme des mines d'Azincourt ; la verrerie pour verres à vitres, la manufacture de glaces coulées, et la fabrique de produits chimiques d'Aniche ; les distilleries et sucreries de Cantin, Cuincy, Ferrin, Lambres, Marchiennes, Pecquencourt, Roost-Warendin, Wandignies ; les exploitations de houille d'Auberchicourt, de Dechy, de Sin-le-Noble, de Somain, de Waziers, à la Compagnie des mines d'Aniche ; les houillères de Monchecourt, à la Société des mines d'Azincourt, de l'Escarpelle ; la distil-

(1) Numéro du 11 février 1866.

lerie et raffinerie de pétrole de Corchelettes; les verreries de Frais-Marais et d'Aniche; l'usine à briques de Somain et la fonderie en fer et en cuivre de Sin-le-Noble.

Dans l'arrondissement de Dunkerque, les nombreuses maisons pour l'armement et l'équipement des navires, les forges et fonderies, les filatures de lin, d'étoupes de lin et de chanvre, les fabriques d'huile de foie de morue de cette ville; les distilleries de Cappelle, de Condekerque, de Craywick; les fabriques de toiles, les usines pour le teillage et la filature du lin de Bergues, Condekerque, Gravelines, Hondschoote, Saint-Momelin, et les usines pour la préparation de l'huile de foie de morue de Condekerque et de Teteghem.

Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les marchés considérables de cette ville pour la vente des produits agricoles, les fabriques de dentelles de Bailloul, les blanchisseries et fabriques de toiles de La Gorgue, Nieppe, Estaires et Merville.

Enfin, dans l'arrondissement de Valenciennes, les hauts-fourneaux, forges, laminoirs et fonderies, les filatures de laine et de coton, les fabriques de batistes et dentelles, les verreries à bouteilles et à vitres, les distilleries de betteraves et les raffineries (Société des raffineries Numa-Grar), les fabriques de sucre (Serret, Hamoir, Duquesne et Cie, médaille d'honneur à l'Exposition de 1855), les corroieries et les ateliers pour la construction des machines (maison Cail et Cie) de cette ville; la Société des mines d'Anzin, la plus considérable du continent, qui extrait environ 10 millions d'hectolitres par an, et emploie près de 10,000 ouvriers; les chaudronneries, clouteries et forges d'Anzin, de Beuvrages, de Blanc-Misseron (Société des mines et usines de Lavoisier et Blanc-Misseron), de Condé-sur-l'Escaut, de Crèspin, de Denain (Société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Denain et d'Anzin), de Marly, de Quiévrechain, de Raismes, de Saint-Saulve, de Thiant, Trith, Saint-Léger, de Vieux-Condé; les fabriques de sucre de Famars, Hauchin, Herin, Marly, Onnaing, Raismes, Saint-Amand, Saint-Saulve, Wasnes, Wavrechain; les fabriques de chicorée de Crèspin, Fresnes, Lourches; les concessions de houille d'Odomez, Vicoigne, Saint-Saulve, d'Abscon; la Société des mines de Douchy et Lourches; les verreries de Lourches, de Blanc-Misseron, d'Escaupont, de Fresnes, de Neuville-sur-l'Escaut; les ateliers pour la confection des instruments aratoires de Lecelles, Bouvignies, etc., etc.

Le département du Nord a obtenu à l'Exposition de 1855 les récompenses suivantes :

- 1 médaille d'honneur, 4 médailles de 1^{re} classe, 6 médailles de 2^e classe, 4 mentions honorables (mines et métallurgie);
- 7 médailles de 1^{re} classe, 21 médailles de 2^e classe, 13 mentions honorables (agriculture);
- 3 médailles de 1^{re} classe (mécanique générale);
- 1 médaille d'honneur, 5 médailles de 1^{re} classe, 11 médailles de 2^e classe, 1 citation sans récompense, 1 mention pour mémoire, 1 mention hors concours, 6 mentions honorables (mécanique spéciale);
- 2 mentions honorables (arts de précision);
- 1 médaille de 1^{re} classe, 2 mentions honorables (industries concernant l'emploi économique de la lumière, de la chaleur et de l'électricité);
- 6 médailles de 1^{re} classe, 4 médailles de 2^e classe, 1 mention hors concours, 10 mentions honorables (arts chimiques, teintures et impressions);
- 2 médailles d'honneur (le comité des fabricants de sucre de Valenciennes et MM. Serret, Hamoir, Duquesne et Cie), 6 médailles de 1^{re} classe, 15 médailles de 2^e classe, 1 mention pour mémoire, 15 mentions honorables (préparation et conservation des substances alimentaires);
- 2 médailles de 2^e classe, 3 mentions honorables (marine et art militaire);
- 1 médaille de 2^e classe, 1 mention hors concours, 1 mention honorable (constructions civiles);
- 1 médaille de 2^e classe (acières bruts et ouvrés);
- 2 médailles de 1^{re} classe, 1 médaille de 2^e classe, 3 mentions honorables (ouvrages en métaux d'un travail ordinaire);
- 2 médailles de 1^{re} classe, 4 médailles de 2^e classe, 4 mentions honorables (verrerie et céramique);

2 médailles d'honneur, 4 médailles de 1^{re} classe, 6 médailles de 2^e classe, 2 mentions honorables (cotons filés); de plus, 22 médailles de 2^e classe et 8 mentions honorables furent accordées à titre de coopérateurs à des contre-maitres ou ouvriers qui s'étaient distingués dans cette industrie spéciale;

- 1 grande médaille d'honneur (ville de Roubaix), 14 médailles de 1^{re} classe, 17 médailles de 2^e classe, 1 mention pour mémoire, 1 mention hors concours, 18 mentions honorables (industrie des laines), plus 4 médailles de 1^{re} classe, 8 médailles de 2^e classe et 10 mentions honorables accordées à des coopérateurs;
- 2 médailles de 2^e classe (filature des soies);
- 1 grande médaille d'honneur (villes de Valenciennes, de Cambrai et de Bapaume), 1 médaille d'honneur, 10 médailles de 1^{re} classe, 11 médailles de 2^e classe, 1 mention hors concours, 4 mentions honorables (industrie des lins et chanvres), plus 1 médaille de 1^{re} classe, 7 médailles de 2^e classe et 1 mention honorable accordées à des coopérateurs;
- 5 médailles de 2^e classe (bonneterie);
- 9 médailles de 2^e classe, 1 mention honorable (broderies);
- 2 médailles de 1^{re} classe, 1 médaille de 2^e classe, 1 mention honorable (tulle);
- 2 mentions honorables (articles de vêtements);
- 1 médaille de 1^{re} classe, 2 médailles de 2^e classe, 1 mention honorable (dessin et plastique appliqués à l'industrie);

En outre, MM. Meugy, ingénieur des mines, auteur d'une carte géologique du département du Nord; Hamoir à Saulin, Lecat-Butin à Bondues, Vandercolme à Dunkerque, tous les trois agriculteurs; J. Cail à Denain, ancien ouvrier, auteur de divers perfectionnements dans la forgerie et la chaudronnerie; Descat-Crouzet, teinturier et apprêteur d'étoffes à Roubaix, et Dansettes-Leblond à Armentières, pour services rendus à l'industrie et à la classe ouvrière, furent nommés chevaliers de la Légion d'honneur; M. Scribe père, à Lille, pour services rendus à l'industrie, fut promu, à la même époque, au grade d'officier dans le même ordre; il était chevalier depuis 1816.

Le montant des souscriptions au capital de garantie pour l'Exposition de 1867 est, dans le département du Nord, de 591,000 francs.

L. LE BIAN.

LES PUISSANCES EUROPÉENNES

ET L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867

L'EMPIRE D'AUTRICHE (I)

VIII

Après avoir traité d'une manière générale de la production sidérurgique de l'empire d'Autriche, nous avons maintenant à parcourir chaque Etat séparément, à l'exception toutefois de l'archiduché que nous avons déjà vu. En commençant par la Bohême, nous trouvons à dire beaucoup, soit sous le rapport de la production agricole de cette contrée, soit sous celui de son industrie manufacturière. Pour être plus rapide, cependant, nous nous bornerons à jeter un coup d'œil sur les récompenses obtenues par cet Etat en 1855, et nous aurons en même temps une idée à peu près complète de sa valeur industrielle et productive.

Des grains de toute espèce sont produits en abondance par le sol de cette partie de l'empire; le lin, le chanvre, la vigne, les arbres à fruit et le houblon surtout, dont on connaît la réputation, y sont cultivés avec soin. Le bétail et les chevaux sont également fort nombreux dans cet Etat. Nous avons déjà parlé des riches mines qu'il possède. Nous ajouterons que l'exploitation des métaux constitue naturellement une des premières branches industrielles de ce pays, qui possède aussi d'importantes manufactures dans tous les genres, en coton, toiles, dentelles, blondes, chapellerie, etc. Il nous serait difficile de ne pas mentionner également, dans cet aperçu général, la cris-

tallerie, la verrerie, la poterie dorée, les fabriques de porcelaine; leur renommée rend à leur égard le silence impossible.

En 1855, dans la classe relative à l'art des mines et à la métallurgie, la Bohême figure pour un assez grand nombre de récompenses. Les produits exposés furent nombreux et remarquables. Une collection d'échantillons fort intéressants de minéralogie mérita à M. Richard Schreiber, de Joachimsthal, une mention honorable. On sait que la ville de Joachimsthal possède d'importantes mines d'argent, de cobalt, d'étain et de plomb. La société pour l'encouragement de l'industrie en Bohême, dont le siège est à Prague, a aussi exposé à la même époque « une très-belle et très intéressante collection des produits de l'industrie minérale de la Bohême; » ce sont les termes du rapport, et le jury lui a décerné une médaille de 1^{re} classe.

Parmi les procédés généraux d'exploitation, furent remarqués avec avantage des modèles d'appareils de préparation mécanique, des grilles de cribles à secousse, d'une construction spéciale. Dans la section concernant l'extraction et la préparation des combustibles minéraux, une médaille de 2^e classe a été accordée à MM. Robert et Co, à Rappitz, et Buschtisch-Rud, pour leur exposition des houilles et cokes de la Bohême et leurs modèles d'appareils pour travaux des mines. Les exploitations, les usines sont aussi importantes à Przhibram qu'à Joachimsthal, et les produits d'une qualité supérieure. Aussi des récompenses de premier ordre furent-elles décernées aux directions impériales et royales des mines établies sur ces deux points du territoire de la Bohême. Les mines de graphite du prince de Schwarzenberg, à Schwarzbach près Kruman, méritent de fixer l'attention; leur production est considérable; elle n'était pas évaluée, en 1855, à moins de 3 mille tonnes par an, et la nature du produit fut justement appréciée par le jury de notre grande Exposition internationale.

Si nous passons maintenant à la classe de l'agriculture, nous avons à constater, avec les récompenses de 1855, une fois de plus ce que nous disions au début pour la Bohême, c'est-à-dire une production abondante, une culture relativement bien soignée ou pour le moins en voie de progrès sérieux. Du reste, nous avons aussi fait remarquer, dans un précédent article, que la production agricole de l'Autriche était fort importante.

En admettant le chiffre de la valeur moyenne de tous les produits agricoles, végétaux et animaux de l'empire, donné par le commissariat de cette puissance pour l'Exposition, il y a onze ans, et en divisant ce chiffre par celui de la superficie du territoire autrichien, le rapport du jury constatait la somme de 96 francs par hectare pour le revenu moyen, ce qui plaçait à cette époque l'Autriche au point de vue agricole, immédiatement à côté de la France. Nous voyons encore, en parcourant les sections relatives aux améliorations pour l'agriculture, amendements, engrais, travaux de drainage, d'irrigation, etc., que la Bohême a eu une assez large part des récompenses accordées.

En ce qui touche le matériel agricole, charrues, herses, semoirs, coupe-racines hache-pailles, etc., si les exposants autrichiens n'étaient pas nombreux, les produits qu'ils ont exposés avaient cependant un certain mérite. La Société nationale d'économie rurale de Prague a présenté une collection de modèles d'instruments agricoles très-instructive et qui lui a valu une médaille de 1^{re} classe. Nous devons aussi rappeler que les objets exposés par MM. Borrosch et Jasper, fabricants à Prague, dénotaient de leur part des efforts sérieux pour « suivre de près, disait le rapport, les progrès de la mécanique agricole dans les contrées les plus avancées de l'Europe. » Ces fabricants qui ont obtenu une première médaille avaient dans leur exposition une charrue, inventée par M. le conseiller Kleyle, qui s'est placée parmi les charrues exigeant le moins de tirage.

Nous avons dans nos précédents articles fait ressortir le rang distingué occupé par l'Autriche pour les laines. Nous rappellerons que, de l'avis du jury, les laines de l'empire autrichien étaient, en 1855, mieux représentées que celles d'aucune autre partie du monde, et que la Bohême, dont nous nous occupons particulièrement en ce moment, figurait parmi les trois Etats de l'Autriche auxquels ont été décernées, pour ce produit, des médailles d'honneur. Dans cette section de l'agriculture, plusieurs ex-

posants de la Bohême obtinrent aussi des médailles de première et de seconde classes, et des mentions honorables. Toutes les laines de l'exposition de l'Autriche ont été reconnues, à très peu d'exceptions près, fort recommandables par la finesse de leurs brins et le tassé des toisons. La bergerie de Horzovitz, fondée depuis plus de soixante ans, est une des plus considérables et des plus remarquables de l'empire.

Pour la section des produits agricoles, de nombreuses récompenses furent décernées aux exposants de la Bohême, mais les houblons surtout fixèrent l'attention du jury et furent de sa part l'objet d'une haute appréciation.

En quittant la classe de l'agriculture, nous signalerons immédiatement la belle fabrique de MM. Sellier et Belot, à Prague, pour capsules de guerre et de chasse de tous les modèles, capsules en cuivre, en zinc; capsules garnies intérieurement de gutta-percha. Ces industriels ont obtenu une médaille de 1^{re} classe.

Dans l'industrie de la verrerie et de la céramique, la Bohême, c'est là un fait connu, joue un rôle important; or, voici comment s'exprimait sur ce point, en 1855, un des rapporteurs de cette classe : « Les verres de Bohême qui figurent en grand nombre parmi les produits de l'Autriche, sont toujours remarquables par la variété des formes, par la diversité des couleurs, par l'habileté manuelle qui a présidé à leur fabrication, et surtout par le bon marché. Pour la gobelaterie ordinaire, la fabrication allemande est supérieure à toute autre; les produits qu'elle livre au commerce joignent la bonne qualité à un prix très-bas.

Plusieurs exposants de la Bohême ont envoyé des verres gravés d'une très-belle exécution.

« C'est encore parmi les produits de l'Autriche qu'il faut chercher de la fabrication à bon marché de la verrerie, c'est-à-dire des perles de verres, imitations de pierres fines, émaux, aventurine, mosaïque en verre, etc. Ces produits sont toujours pour la Bohême et pour Venise des articles d'un commerce considérable. Au point de vue de la perfection, la supériorité pour ces objets, notamment pour les imitations des pierres précieuses et des perles fines, appartient à la France. »

La fabrique de M. le comte Harrach, à Neuwelt, une des plus anciennes de l'Autriche, doit être particulièrement mentionnée; car c'est aussi une de celles qui soutiennent le mieux la vieille réputation du verre de Bohême. Elle n'occupait pas moins de 250 ouvriers à l'époque de notre dernière Exposition, et disposait de deux fours de fusion, contenant six grands creusets et deux petits. La valeur des produits sortant de cette usine, remarquables, les uns par les dimensions et leur exécution difficile, les autres par leurs colorations très-variées et des formes aussi nombreuses qu'originales, était estimée à la somme d'environ 500,000 fr.

Une mention honorable fut accordée à la filature de Schlan, en 1855, et nous retrouvons dans la fabrication des tissus de coton et de toile de la Bohême ce bon marché, en même temps que cette bonne exécution, dont nous avons déjà parlé pour les produits manufacturés de l'Autriche en général. La Bohême compte aussi quelques filateurs en laine d'un grand mérite. Pour la fabrication des étoffes de laine dans cet Etat seulement, on n'évalue pas à moins de 7 millions de kilogrammes de ce produit qui sont mis en œuvre. La production moyenne des laines, en Autriche, s'élève à 40 millions de kilogrammes, dont la valeur est estimée à 60 millions de francs. Nous ajouterons à ces détails que la bonneterie n'est pas une industrie étrangère à la Bohême, et que plusieurs fabricants en ce genre ont reçu des récompenses à notre dernière Exposition.

L'ébénisterie et l'ameublement ont à Prague des représentants distingués. Ainsi, la maison Rehrs, fondée en 1819, occupe non seulement en Autriche, mais dans l'Allemagne tout entière, un des premiers rangs pour le commerce des beaux meubles, et MM. Wallerstein ont également fixé l'attention du jury en 1855 pour leurs articles de tapisserie, leurs lits pliants, d'une forme simple, légère et d'un bon usage.

Enfin, nous achèverons cette revue industrielle sur la Bohême en ajoutant qu'on peut considérer la tableterie comme une des branches de l'industrie de cet Etat; et nous n'oublierons pas non plus de signaler que les tuyaux de bois et de corne qui accompagnent les pipes autrichiennes, si renommées pour leur exécution artistique, se

(1) Voir les nos des 16 février, 4, 25 mars, 8, 29 avril et 13 mai.

font en très-grande quantité et à très-bas prix dans les montagnes de la Bohême. On y fabrique quelquefois aussi des pipes entières, en bois doublé de terre, fabrication qui se retrouve dans d'autres parties de l'Allemagne et en France.

Prochainement, nous verrons la Moravie, la Silésie, la Styrie et la Hongrie.

EMILE DRÉOLLE.

COMMISSION IMPÉRIALE

Second arrêté nommant des membres de la Commission scientifique

Le ministre d'Etat, vice-président de la Commission impériale,

Vu l'article 63 du règlement général délibéré par la Commission impériale, le 7 juillet 1865, et approuvé par décret impérial, en date du 12 juillet 1865;

Vu l'arrêté en date du 20 septembre 1865 qui institue la Commission scientifique, et porte : La Commission scientifique a pour « objet de concourir à propager l'usage des découvertes utiles et de provoquer les réformes d'intérêt international, telles que l'adoption des mêmes poids et mesures, de communes unités scientifiques, etc. »;

Vu les propositions émanant de deux sociétés scientifiques d'Angleterre, propositions qui comprennent : 1° le projet d'une exposition internationale des mesures, poids et monnaies; 2° le projet de conférences à instituer en 1867, pour l'adoption et la propagation d'un système uniforme de mesures;

Vu l'adhésion donnée aux propositions susmentionnées par la conférence libre qui s'est réunie les 2 et 14 mai 1866 pour aviser aux moyens de reprendre les travaux de la Commission spéciale formée à l'Exposition universelle de 1855;

Arrête :

Art. 1^{er}. Un emplacement spécial est attribué dans le vestibule du palais du Champ-de-Mars à une exposition internationale des mesures, poids et monnaies de tous les pays.

Art. 2. Un comité spécial, dit des mesures, poids et monnaies, est institué dans la Commission scientifique pour présider à la formation de cette exposition.

Art. 3. Le comité est, en outre, appelé à rechercher les moyens les plus efficaces d'utiliser le concours universel de 1867, pour l'adoption et la propagation d'un système uniforme de mesures, poids et monnaies.

Pour atteindre ce but, il se concertera avec les personnes qui ont déjà pris part aux conférences de 1855 et de 1866 et les notabilités de tous les pays, dont le concours paraîtrait désirable.

Art. 4. Sont nommés membres de ce comité :

MM. BAUDRILLART, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

Edmond BECQUEREL, membre de l'Institut, professeur au Conservatoire impérial des arts et métiers.

Leone LEVI, professeur de droit commercial à l'établissement dit : King's college, à Londres, docteur d'économie politique et délégué des deux sociétés scientifiques ci-dessus mentionnées.

MATHIEU, membre de l'Institut et du bureau des longitudes.

PELLIGOT, membre de l'Institut, professeur au Conservatoire impérial des arts et métiers et vérificateur des essais à la Monnaie.

Art. 5. Seront nommés ultérieurement membres du même comité, les personnes désignées par les commissions étrangères des Etats qui contribueront à l'installation de l'exposition spéciale des mesures, poids et monnaies.

Art. 6. Le conseiller d'Etat, commissaire général, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 juin 1866.

Le ministre d'Etat,
Vice-président de la Commission impériale,
E. ROUHER.

Ce décret a été publié dans le *Moniteur* d'hier matin, trop tard par conséquent pour que nous puissions en faire, dans ce numéro, l'objet d'un examen sérieux. On sait l'importance que nous attachons à cette question de l'unification des poids et mesures, question dont nous nous sommes déjà occupés dans le *Moniteur de l'Exposition* du 20 mai. Nous y reviendrons la semaine prochaine.

L. LE MIAN.

CHRONIQUE DES EXPOSITIONS

Par ordre de S. A. le vice-roi d'Egypte, on transportera à Paris les antiquités du musée de Boulacq pour qu'elles figurent à l'Exposition universelle. Elles y occuperont une place désignée sous le nom de *Bazar Egyptien*. Cet envoi sera accompagné de cinquante Egyptiens portant le costume national.

Les gigantesques fouilles qui sont en cours d'exécution sur le terrain du Trocadero se poursuivent avec une activité que rien n'arrête, et chaque jour, grâce à la puissance des moyens mis en œuvre, des milliers de mètres cubes de terre sont extraits et utilisés suivant les besoins. La nuit même n'interrompt pas les travaux; c'est le moment qu'on choisit, par mesure de précaution, pour faire jouer la mine, et avancer d'autant la besogne.

Déjà, sur certaines parties du chantier, on a commencé à niveler le terrain suivant la pente qui sera donnée à l'immense esplanade qu'on doit établir en cet endroit, sous le nom de place du Roi de Rome. Cette place n'aura pas moins de 500 mètres de longueur sur 250 mètres de largeur, soit une superficie totale de 125,000 mètres carrés. Huit grandes avenues, sans compter le pont d'Iéna, y aboutiront, ouvrant ainsi de faciles débouchés dans toutes les directions.

Mardi, 5 juin, à une heure, a eu lieu le dépouillement du 2^e scrutin relatif aux deux médailles d'honneur à décerner en exécution du règlement de l'Exposition des Beaux-Arts en 1866, aux auteurs des œuvres les plus éminentes du Salon.

Voici les résultats de ce scrutin :

Nombre des votants.....	175
Majorité absolue.....	88
Minimum de majorité.....	85
Bulletins blancs.....	47

MM.

Bonnat.....	49	Auguste Bonheur.....	19
Carpeaux.....	38	Tony Robert-Fleury.....	15
Corot.....	23	Fromentin.....	14
Emile Lévy.....	20	Gerôme.....	8
Gumery.....	20	Dubuffe.....	6

Il y a eu un bulletin nul.

Aucun artiste n'a obtenu ni la majorité absolue, ni le minimum de majorité des suffrages. En conséquence il sera procédé le lundi 11 juin, dans le même lieu et à la même heure que précédemment à un troisième et dernier tour de scrutin. Les trois artistes qui ont obtenu le plus grand nombre de voix et sur lesquels devront en conséquence porter les suffrages, sont : MM. Bonnat, Carpeaux et Corot.

Le paysage de Corot, *la Solitude*, souvenir de Vigen, en Limousin (n° 453 du Catalogue), vient d'être acquis par l'Empereur au prix de 18,000 francs.

Pour la Chronique des Expositions : J. BREDAEL.

EXPOSITION DE STOCKHOLM

A l'exemple des nations qui les ont précédées et qui ont apprécié les bienfaits éminents des Expositions, la Suède et la Norvège auront une Exposition scandinave qui s'ouvrira le 15 juin à Stockholm; elle comprendra les arts, l'industrie, à laquelle concourront la Suède, la Norvège, le Danemark et la Finlande.

Organisée par les ordres du roi Charles XV, rien n'a été négligé pour qu'elle réponde dignement à la pensée qui l'a conçue; le gouvernement a fourni les fonds nécessaires à la construction d'un édifice, de la ville de Stockholm a pris à sa charge tous les frais d'administration et de transport.

La direction de l'Exposition de Stockholm a été confiée à une commission royale composée d'hommes éminents, qui, placée sous la présidence immédiate de S. A. R. le prince Oscar, frère du roi, ayant pour vice-président M. le Baron Knut Bonde, et pour secrétaire général M. Gustave de Fahnehjelm, chambellan du roi, que ses connaissances spéciales recommandaient à l'attention de Sa Majesté, saura justifier cet honneur pour que cette Exposition ait le retentissement qu'elle mérite, et qu'elle atteigne le but qu'on est en droit d'en attendre.

Le palais de l'Exposition, d'une construction toute particulière, est entièrement en

glaces et en bois, genre peu connu, et offrira un vif intérêt, par l'habileté déployée dans son édification.

Erigé sur la place de Charles XIII, située au milieu de la capitale, ce palais est un immense parallélogramme ayant, à l'extrémité opposée à la porte principale, une rotonde, dont la longueur est de 425 mètres sur 72 mètres de largeur. Son élévation est, en général, de 21 mètres; mais, au dessus de la porte centrale, s'élève, s'harmonisant parfaitement avec le palais, une rotonde vitrée, qui mesure 32 mètres.

Tous les côtés du bâtiment sont garnis, sur une hauteur de 8 mètres au-dessus du sol, de galeries larges de 7 mètres, auxquelles conduisent quatre grands escaliers au milieu et quatre plus petits vers les deux extrémités du palais, ce qui en permet l'accès facile.

Le côté est a été réservé à la Suède, celui d'ouest est occupé par le Danemark, celui du sud par la Norvège, et le côté nord par la Finlande.

L'espace horizontal qu'occupent ces nations a été évalué à 44,000 mètres carrés, sans compter les parties du parc où peuvent être exposés des objets en plein air, ni l'annexe comprenant une Exposition spéciale d'instruments et de produits de la chasse et de la pêche, ainsi que ceux provenant des exploitations forestières.

Le nombre des exposants suédois monte à 2,600 environ, et celui des trois autres pays est à peu près de 1,300 à 1,400. Par les produits qui figureront à l'Exposition de Stockholm, ces industriels montreront les progrès qu'ils ont obtenus depuis les dernières Expositions auxquelles ils ont pris part, ainsi que tous ceux que leur donnent le sol, les mines et les forêts.

Si le Nord semble bien moins doué de la nature que d'autres pays, il renferme cependant de grands trésors et de grandes richesses qui sont sérieusement exploitées, et qui se feront admirer à cette Exposition, comme elles le seront l'année prochaine à l'Exposition universelle dont elle semble le prélude.

Déjà, en 1855, la Suède et la Norvège étaient représentées, à l'Exposition universelle de Paris, par 538 exposants; en 1862, à celle de Londres, le nombre s'élevait à 735 : en suivant la même proportion, nous devons espérer qu'elles seront dignement représentées en 1867 et par le nombre et par la nature des produits qu'elles enverront, et qu'elles témoigneront de leurs efforts à rivaliser avec honneur dans toutes les luttes du travail et de l'intelligence.

En même temps que l'Exposition industrielle, aura lieu une Exposition des beaux-arts pour l'inauguration du nouveau musée, et à laquelle prendront part les mêmes pays. En Suède et en Norvège, les beaux-arts sont largement encouragés par le roi Charles XV, artiste lui-même et des plus distingués; aussi la direction du musée a-t-elle été confiée à un de ses chambellans, M. F. de Dardel, artiste de mérite, élève de Léon Cogniet, qui a la surintendance des beaux-arts et bâtiments.

D'après les efforts déployés par la commission royale, ces deux expositions produiront incontestablement de grands bienfaits; le pays saura gré à ses membres du dévouement qu'ils ont apporté dans leur tâche, et de l'intelligence qu'ils ont déployée pour réaliser des progrès sérieux et réels.

Le roi Charles XV attache une grande importance à ces deux Expositions; il a suivi les phases qui ont précédé leur complète organisation. Désireux de faire apprécier les efforts de son pays au point de vue industriel et artistique, Sa Majesté a invité plusieurs membres du jury de l'Exposition universelle de 1867 à venir à Stockholm pour cette Exposition, ainsi que M. Jules Blanc, commissaire délégué adjoint de son gouvernement près la commission impériale, afin de faire le choix des produits qui devront être envoyés en 1867, ce qui permet de considérer cette Exposition de Stockholm comme une Exposition préparatoire pour les industriels et les artistes du Nord qui ont l'intention de prendre part à l'Exposition universelle de 1867.

En annonçant cette Exposition, nous avons été heureux d'enregistrer encore une fois de plus que partout ces concours se font apprécier, que les nations en comprennent l'importance, et que la Suède et la Norvège s'en féliciteront et les renouvelleront afin d'encourager chez elles les arts et l'industrie à ne pas rester stationnaires. Ne pas

avancer, c'est reculer. Mais, avec le dévouement qui anime les membres de la commission royale, il n'est plus possible de croire que, pour la Suède et la Norvège, les progrès soient lents et tardifs, ils sauront certainement les réaliser.

LÉON RICHE.

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS

SALON DE 1866

Depuis notre dernier article, la surintendance des Beaux-Arts a fait connaître les artistes auxquels le jury a décerné les médailles instituées comme récompenses des œuvres les plus méritoires. Nous avons publié dans notre précédent numéro les noms de ceux qui ont obtenu cette faveur. A côté de la disposition du règlement qui confère au jury la désignation des médailles à décerner, la surintendance des Beaux-Arts a innové cette année une disposition par laquelle deux médailles d'honneur de la valeur de 4,000 francs seraient décernées par le vote de tous les artistes exposants ayant obtenu une médaille aux précédentes expositions aux auteurs des deux œuvres les plus éminentes du Salon.

Les artistes sont donc appelés à recevoir pour la première fois, par le libre suffrage de leurs pairs, la consécration de leur mérite que l'on était, sous le régime précédent, fort disposé à critiquer. Ils sont réunis pour régler l'opinion. Plus entendus en la matière que la critique, ils vont avec justice et impartialité découvrir facilement et d'un commun accord les deux œuvres qui méritent une attention particulière et un encouragement extraordinaire. Faut-il le dire, hélas! ce premier essai d'une mesure libérale par laquelle on voulait donner satisfaction à d'anciennes récriminations a produit un triste résultat. Le nombre des électeurs étant de 506, l'administration avait requis le vote de 169, soit un tiers, pour la validité du scrutin, et fort bien elle fit d'en agir ainsi, car l'empressement de ces nouveaux électeurs ne fut pas excessif; 197 répondirent à l'appel. Parmi eux, 39 ne jugèrent aucune œuvre du Salon digne de leur attention et déposèrent des bulletins blancs, et les 153 autres découvrirent 44 tableaux dignes d'obtenir les récompenses extraordinaires qu'ils étaient appelés à décerner; les plus favorisés n'ont réuni que 28, 25 et 22 suffrages!

Quel enseignement à tirer d'un pareil résultat? N'est-ce pas la consécration la plus vive, la plus palpable de la nécessité de laisser juger les œuvres d'art par d'autres que les artistes? Non pas que l'on doive leur conférer les qualités nécessaires pour porter un bon jugement, mais il leur manque une faculté par l'absence de laquelle leur jugement se fausse, parce qu'il leur est impossible de faire abstraction de leurs préférences d'école, de style, de manière, de faire taire la rivalité, la jalousie, pour proclamer le *primus inter primos* à leur propre détriment. M. de Nieuwerkerke, en prenant la mesure qui nous occupe, a oublié que chaque artiste est le premier en son genre et que jamais aucun n'admettra qu'il puisse être mis au second rang. Là est le secret du résultat du vote du 28 mai.

Un scrutin de ballottage a eu lieu entre les dix artistes qui avaient obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Ce second vote pour les médailles d'honneur n'a pas eu plus de résultat que le premier. Les dix concurrents ont à peu de chose près conservé le nombre de voix qui leur étaient acquises au précédent scrutin, et quelques-uns ont recueilli les suffrages éparpillés d'abord sur les 34 candidats mis hors concours.

M. Bonnat a obtenu cette fois 49 voix, M. Carpeaux 38, et M. Corot 23, distançant ainsi M. E. Lévy qui n'en a plus eu que 20. Mais le nombre des bulletins blancs s'est aussi élevé, et 47 artistes se sont ainsi prononcés contre l'octroi d'une grande médaille. La majorité minimum que doit acquies l'artiste couronné étant 85, on voit que M. Bonnat a encore du chemin à parcourir avant d'y atteindre, et le 3^e scrutin fixé au lundi 11 juin pourrait bien ne donner qu'un résultat négatif.

La suite de notre examen du Salon nous est facilitée par la mise en relief des œuvres qui ont mérité l'obtention d'une médaille à leur auteur et de celles qui ont obtenu des suffrages pour les médailles d'honneur. Nous nous attachons spécialement aux tableaux récompensés et notre critique en les prenant pour base d'appréciation s'étendra aussi à ceux dont le mérite, sans avoir reçu une consécration officielle, n'échappe pas à l'attention générale. De cette façon nous n'aurons pas à rassembler tous les peintres d'un même genre, sans cependant nous interdire les comparaisons et les rapprochements.

Dans l'ordre alphabétique et dans l'ordre de mérite reconnu même par le plus grand nombre des artistes appelés à se prononcer sur la valeur des œuvres exposées au Salon, nous

rencontrons d'abord M. Bonnat. Son *Saint-Vincent de Paule prenant la place d'un galérien* a dès l'ouverture du Salon attiré l'attention. Ce fut toujours une des grandes difficultés de la peinture, de rendre les conceptions en grandeur naturelle. Il faut dans ce travail plus de perfection par cela même que les défauts ressortent plus facilement. Ce qui distingue l'œuvre de M. Bonnat, c'est la sobriété des détails, la vérité du sujet, l'expression vraie des personnages mis en scène. Le *Saint-Vincent* de M. Bonnat n'est pas un chef-d'œuvre, mais il y a dans cette toile un ensemble de qualités que les moins enthousiastes doivent reconnaître. Un artiste consciencieux peut seul produire un pareil tableau, et certes on ne pourrait pas désespérer de l'art avec des gens de la valeur de M. Bonnat. A côté de M. Bonnat, vient se placer M. Emile Lévy; son *Paul et Virginie* est une véritable idylle pensée et rendue avec une finesse qu'on ne trouve même pas dans les pages les plus heureuses de Bernardin de Saint-Pierre. Nulle part dans son beau livre le philosophe n'a décrit une attention plus touchante de Paul pour Virginie, l'idylle de M. Emile Lévy est une poésie naïve dans laquelle on pourrait exiger plus de correction, mais la grâce qui règne dans l'ensemble doit faire passer inaperçus les défauts de détail.

Le second vote pour la médaille d'honneur a fait arriver au ballottage, M. Corot à la place de M. E. Lévy. Quelle sympathie que nous ayons pour le talent de cet artiste, nous n'hésitons pas à déclarer ici que les deux toiles qu'il a envoyées au Salon, le *Soir*, et *La solitude, souvenir du Limousin*, ne valent pas l'honneur que l'on veut leur faire. Il y a certes, chez M. Corot, un acquis, résultat d'études consciencieuses, il met dans ses tableaux la vraie nature et peint avec des qualités, généralement appréciées du public et des marchands, mais ce n'est pas là le grand art; l'art semble dans les tableaux de M. Corot se rapetisser et se faire marchandise. Il y a chez M. Auguste Bonheur une même tendance, quoique ses proportions soient plus vastes. Chez lui cependant plus que chez M. Corot, le paysage est animé, et à côté des qualités de paysagiste on peut louer le peintre d'animaux, les vaches de *dormir* sont bien dessinées et l'on reconnaît aisément l'élève de Rosa Bonheur.

Nous avons parlé dans nos précédents articles des œuvres de MM. Tony Robert Fleury, Fromentin et Dubuffe qui avec les statuaires Carpeaux et Gumery avait obtenu au premier scrutin le plus grand nombre de voix.

Dans notre prochaine étude nous nous occuperons des autres artistes que leurs pairs ont spécialement distingués et dont quelques-uns déjà ont aussi passé au creuset de notre critique.

J. BREDAL.

NOUVELLES DIVERSES

BANCS D'HUITRES A PERLES DANS LE GOLFE PERSIQUE. — La communication suivante, adressée par le lieutenant-colonel Lewis Pelly, résident politique de Sa Majesté Britannique dans le golfe Persique, à M. C. Gonne, secrétaire du gouvernement à Bombay, a été lue récemment à la réunion de la Société de géographie de Bombay :

« Les bancs d'huitres à perles s'étendent, avec certains intervalles, presque tout le long de la côte arabique du golfe Persique, un peu au-dessous du port de Koweït, au nord, jusqu'au voisinage de Rass-ool-Khalmah, au sud. Il y a aussi quelques bancs près de Karrach et sur d'autres points de la côte persique; mais ces derniers sont comparativement de peu d'importance, comme étant beaucoup moins étendus, moins prolifiques et moins lucratifs.

« Les bancs le long de la côte arabique sont regardés comme étant la propriété en commun de Arabes : par exemple, un Arabe de Koweït peut plonger, pour pêcher des perles, le long de Bahrein ou de la côte de Rass-ool-Khama, et vice versa, mais nul autre que l'Arabe de la côte n'a le droit de plonger. Les bancs les plus riches sont ceux des îles de Bahrein; on les trouve à toutes profondeurs, depuis un peu au-dessous du niveau des hautes eaux jusqu'à 3, 7, 12, 17 et 18 brasses.

« On assure que le lustre de la perle dépend de la profondeur de l'eau; que plus la profondeur est grande, plus le lustre est beau. Il ne paraît pas y avoir de règle connue qui détermine la sphéricité plus ou moins parfaite de la perle; les meilleurs bancs d'huitres ont, dit-on, une surface unie, et sont formés de beau sable blanchâtre dans une eau transparente.

« Un mélange de boue et de substance terreuse avec le sable est considéré comme préjudiciable à la perle, et les bancs ayant ce défaut sont exposés à l'épuisement. C'est à cette cause que les Arabes de Bahrein attribuent l'épuisement des bancs de perles sur la côte de Sind et de Ceylan; tandis que les bancs du golfe Persique, bien que visités annuellement par les pêcheurs depuis les temps historiques les plus anciens, continuent d'être aussi prolifiques que jamais, une ou deux des plus récentes dernières années ayant donné un produit plus abondant qu'ordinaire.

« Le temps de la pêche pour les plongeurs est depuis le printemps, en avril, jusqu'à la fin des mois d'été, en août et septembre. Il peut y avoir de

4,000 à 5,000 bateaux pêcheurs le long de la côte entière, chaque bateau contenant de dix, vingt à trente hommes. Sur le nombre ci-dessus de bateaux, 1,500 peuvent appartenir à Bahrein. En ce qui touche les profits, chaque bateau est une société en participation, les profits étant divisés en dix parts; le propriétaire et le capitaine en ont deux, les plongeurs trois, les hommes qui tiennent les cordes deux, et les trois autres parts sont dépensées pour les provisions.

« Quelques-uns de ces bateliers peuvent recueillir pour eux-mêmes les fruits de leurs propres travaux; mais la plus grande partie sont dans la dépendance d'agents, de marchands de perles, soit indous ou autres, qui résident dans les villes du littoral. Ces agents font des avances d'argent aux plongeurs pendant la saison où la pêche n'a pas lieu, et, quand vient le printemps, les bateaux sont pourvus de dattes, de riz et d'autres provisions pour un certain nombre de jours, et partent pour les bancs, revenant lorsque les provisions manquent, ou que le temps les y force.

« On peut voir parfois des centaines de bateaux mouillés ensemble au-dessus des bancs. En règle générale, on peut plonger dans une profondeur d'eau de 4 à 7 brasses. Plonger à une profondeur de 15 brasses est regardé comme extrêmement préjudiciable à la longévité, et pouvant même être fatal. Dans toute pêche, l'équipage se compose de plongeurs et d'hommes qui tiennent les cordes; les premiers plongent, et les autres restent dans le bateau debout pour tirer de l'eau les plongeurs. Chaque plongeur a un camarade à cet effet. Le plongeur se dépouille de ses vêtements, tient ses narines fermées avec des plombs en corne, a une corde attachée à sa ceinture, et une pierre ou un autre poids à son pied. Il se laisse ensuite glisser par-dessus bord les pieds en avant, et, en atteignant le fond, ramasse les huitres jusqu'à ce qu'il ne puisse plus rester davantage sous l'eau; alors il tire la corde, laisse aller la pierre, et est enlevé à bord par son camarade. La pierre est attachée à une seconde corde, à l'aide de laquelle elle est ensuite retirée de l'eau. Les huitres sont mises dans un sac attaché à la poitrine ou à la ceinture du plongeur.

« Naturellement bien des disputes s'élèvent entre tant d'embarcations qui se pressent dans un espace aussi restreint. Autrefois ces disputes étaient souvent sérieuses et suivies d'effusion de sang; mais, dans ces derniers temps, les divers chefs arabes sont convenus de soumettre leurs différends de cette nature à l'arbitrage du résident anglais dans le golfe Persique.

« Le rendement annuel des pêcheries de perles est évalué comme suit : rapport des pêcheurs de perles de Bahrein, 20 lacs de roupies ou 200,000 liv. sterl.; rapport des pêcheurs du littoral arabe du golfe Persique autre que Bahrein, 20 lacs de roupies ou 200,000 liv. sterl.; total : 400,000 liv. sterl. (10,000,000 de francs). Le revenu levé par les chefs eux-mêmes sur les pêcheries de perles consiste en une taxe de 1 dollar par an sur chaque plongeur et sur chaque homme qui accompagne le plongeur pour tenir la corde.

« Le revenu, ainsi recueilli par le chef de Bahrein, peut être d'environ 50,000 dollars, représentant, par conséquent, 25,000 plongeurs et 25,000 assistants pour tenir la corde, et montant à 5 0/0 sur le produit total.

« La plus grande partie des meilleures perles est envoyée au marché de Bombay. D'un autre côté, une quantité considérable de perles est expédiée vers Caglad. Généralement le marché de Bombay préfère la perle de teinte jaunâtre et d'une sphéricité parfaite, tandis que le marché de Bagdad préfère la perle blanche. Les perles de petite dimension vont principalement aussi à Bagdad. »

(Morning-Post.)

Pour toutes les nouvelles diverses : J. BREDAL.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

Il y a en ce moment à Madrid, une Exposition fort curieuse et fort intéressante. Elle se compose d'un grand nombre de produits venant de l'Amérique du Sud. Quelques pièces sont rares et très-précieuses au point de vue scientifique.

Ces différents produits sont le résultat d'une expédition de savants, partie il y a plusieurs années pour explorer les côtes de l'Océan Pacifique.

Les savants espagnols ont réuni un nombre considérable de produits industriels et naturels de cette partie de l'Amérique si riche et si féconde. On y remarque des objets d'art d'une grande valeur. Les échantillons de minéraux sont surtout très-riches et très-beaux. Ils forment, du reste, une collection des plus complètes, recueillie par le zèle du regrettable M. Amor, un érudit, mort victime de son courage et de son amour de la science.

La partie botanique mérite d'être signalée d'une manière particulière. Ainsi, la collection des herbiers ne contient pas moins de 13,000 espèces, collection formée par un autre martyr de la science, M. Iseru.

Parmi les exemplaires des mammifères qui se trouvent à l'exposition de Madrid, il faut citer plusieurs espèces de singes peu connues; parmi les oiseaux, des cygnes à cou noir, des oiseaux-mouches, et une espèce de flamant inconnue en Europe et que l'on voit rarement dans les musées de l'Amérique. Les reptiles sont également en grand nombre.

Il y a 800 espèces de poissons, parmi lesquelles on remarque celle des *premadillas*, ain-

si qu'on la nomme au Pérou. Cette espèce se trouve rejetée par un volcan des Andes et constitue un type curieux à étudier pour les savants. Dans une lettre particulière remplie de détails précis et intéressants, M. Ramon de la Sagra parle de la partie consacrée aux fruits et aux graines, de nombreux crustacés, et d'une riche collection d'insectes qui ne comprend pas moins de 16,000 individus. Parmi ceux-ci, on remarque des cantharides de Montevideo, qui sont d'autant plus remarquables qu'elles sont exemptes des inconvénients que possèdent les cantharides d'Europe.

Les mollusques sont représentés par environ un millier d'espèces.

Comme on le voit par ce rapide résumé, cette exposition, essentiellement scientifique, est des plus intéressantes et mérite de fixer l'attention des savants et des curieux.

Dans l'industrie, le soufre est employé de diverses manières. Il rend dans certains cas de grands services; aussi, croyons-nous utile de signaler quelques modifications apportées à ce corps par M. Zalewski — Mikorski.

En mélangeant du soufre liquide avec de très-petites quantités de corps étrangers, ce chimiste a obtenu une substance dans un état moléculaire comparable au caoutchouc durci.

« D'un autre côté, dit ce savant dans son rapport, l'idée première du soufre uni à des substances de la chimie organique, m'a permis de concevoir un procédé qui est au caoutchouc vulcanisé ce que le ruolz est à l'argent. J'ai dissous le caoutchouc dans le sulfure de carbone saturé de soufre, j'ai obtenu alors une matière visqueuse qui, étendue au pinceau sur le bois, par exemple, le couvre d'une pellicule inattaquable à l'acide sulfurique concentré. »

Le brôme et l'iode communiquent de la souplesse et de l'élasticité au soufre.

Nous sommes arrivés au moment où les villes d'eau vont avoir, comme chaque année, une affluence considérable de personnes, les unes y allant pour leur santé, tandis que le plus grand nombre ne s'y rend que par habitude et pour suivre la mode. Ne nous occupons aujourd'hui que de ceux qui souffrent et donnons-leur un aperçu général et rapide sur les différentes sources minérales.

On entend par source minérale une eau qui, parcourant des canaux souterrains, se charge de substances étrangères provenant des roches que ces eaux rencontrent. Les principales substances qui se trouvent ainsi en dissolution sont : le sulfate de fer, le sulfate de chaux, le sulfate de magnésie, le carbonate de chaux, le chlorure de sodium, ainsi que des gaz carbonique, sulphurique, etc., etc.

La médecine emploie ces eaux sous formes de bains et de boissons.

Examinons rapidement les sources minérales qui sont les plus fréquentées.

Parmi les eaux salines, c'est-à-dire celles qui contiennent une grande quantité de sels sans acide carbonique gazeux, on peut citer : Bagnères-de-Bigorre, dont les eaux sont employées avec succès dans les maladies de foie et d'entrailles; celles de Luxeuil et de Plombières, qui sont très-efficaces pour les maux d'estomac et les névralgies; de Louèche, pour les maladies de la peau; de Gastein, pour la moelle épinière, etc., etc.

Les sources gazeuses se distinguent des précédentes en ce que le gaz qu'elles renferment est pétillant. Dans cet ordre, on range : les eaux de Bade, d'Ems, de Bourbon-l'Archambault, de Vichy, etc., etc. Ces dernières sont excellentes pour les maladies de foie et d'estomac; elles agissent sur le sang d'une manière très-efficace. Elles ont des vertus apéritives et stomachiques. On les emploie également contre la goutte, les rhumatismes et les obstructions. Néris (dans l'Allier) a des sources abondantes, très-bonnes pour les paralysies et les névralgies. Les eaux ferrugineuses sont excellentes pour les personnes faibles et délicates; on cite en première ligne celles du Mont-d'Or, de Spa, de Contrexeville, etc., etc. Ces dernières sont employées avec succès contre les sécrétions urinaires, étant éminemment diurétiques et dissolvantes. Elles guérissent les catarrhes des voies digestives et produisent de bons effets dans la goutte dont elles diminuent sensiblement les accès. Les eaux sulfureuses, bien caractérisées par leur odeur d'œufs pourris, de Barèges, d'Eaux-Bonnes, de Bagnères-de-Luchon, de Cautrets, d'Enghien, contribuent beaucoup à la guérison des plaies d'armes à feu, ainsi que des rhumatismes et des maladies de la poitrine.

Les eaux chaudes et sulfureuses de Vinça, de Lapreste, dans les Pyrénées-Orientales, sont employées aussi pour les maladies de la peau. Enfin, ceux qui ne craindraient pas d'aller un peu loin, trouveront à quelques lieues d'Alger la source saline de Rovigo, qui jouit de propriétés thérapeutiques très-actives.

BAB.

On lit dans la Liberté :

Est-ce déjà le moment où Paris va répondre, comme dans le vaudeville fameux : « Madame est aux eaux ? » Nous avons déjà des nouvelles des quatre parties du monde thermal.

La *Liberté* de samedi a signalé Enghien, son agencement balnéaire complet, son établissement hydrothérapique à l'eau de source ordinaire ou à l'eau sulfureuse froide d'une température égale à 10 degrés centigrades. Tous les journaux enregistrent ce matin les premiers baigneurs d'Ems, une liste dorée qui est le commencement d'un petit almanach de Gotha.

A Bade, on s'occupe beaucoup de la question des jeux. On sait que le privilège de la ferme devait être prorogé jusqu'en 1870; M. Bénazet demandait encore quatre ans, une olympiade de plus pour la roulette. Nous apprenons que les habitants de Bade ont envoyé à Carlsruhe, au grand duc Frédéric, une députation de leurs notables, s'il vous plaît, et le grand duc a répondu à peu près en ces termes :

« Comme prince constitutionnel, je ne puis ni ne veux rien faire sans le concours et l'attache des Chambres du pays. Je ne suis pas, je vous l'avoue, partisan des jeux publics; mais si la législature approuve le maintien du traité jusqu'en 1870, vous pouvez compter que l'obstacle à la prorogation ne viendra pas de moi. »

C'est très-bien parlé, et nous savons plus d'un prince qui n'en saurait dire autant.

Spa, il y a huit jours, comptait près de cinq cents baigneurs. C'est toujours M. Davelouis qui dirige la Redoute. La Redoute est à Spa ce que la Conversation est à Bade, et la promenade de Sept Heures est une rivale du Lichtenthal.

A Spa il n'y a pas, comme à Bade, un grand théâtre français, un théâtre d'opéra-comique et un théâtre italien; mais on voit arriver tous les ans une troupe de Bruxelles ou de Liège, en compagnie d'artistes d'élite de Paris. — Les premières grandes courses de Spa sont fixées aux 18 et 20 juin. La France et l'Angleterre fourniront leurs meilleures écuries. On désire voir une lutte entre M. le comte de La-grange et M. le duc de Beaufort.

Mais voici grand bruit à Spa : l'autorité supérieure a pris une décision qui exclut des salons de jeu les femmes du demi-monde. C'est ainsi que fit le maire de Dieppe en 1860. Dieppe n'a rien perdu. Ce que Dieppe a perdu, depuis l'an dernier, c'est son élégant journal parisien, que rédigeaient à plaisir MM. Léon Gatayes, Alfred des Essarts, Charles Coligny, Roger de Beauvoir, Louis Enault, Champfleury, Emile Deschamps.

On dit que ce joli Mercure va se retrouver cet été à Trouville.

Plusieurs ouvrages aquatiques viennent de paraître :

Les *Eaux de Luxeuil*, par le docteur Martin Lauzer, ancien chef de clinique de la Faculté de Paris. Dans cette monographie, l'auteur fait de l'archéologie anecdotique en ces termes :

« Dans un vieux livre de comptes de la maison de Vergy, dit-il, on lit que le physicien ou médecin de Mme de Vergy, maréchale de Bourgogne, consulté par deux dames de Champlitte privées du bonheur d'être mères, leur conseilla d'aller prendre les bains à Luxeuil, sa patrie. Elles y vinrent, et le succès fut prodigieux, car elles laissèrent toutes deux une nombreuse famille. Le physicien de Mme la maréchale ne manqua pas de célébrer les vertus de son remède; mais les bourgeois de Champlitte, prenant la chose au sérieux, eurent soin, dès lors, de faire insérer dans leurs contrats de mariage que leurs femmes n'iraient aux eaux de Luxeuil que sur l'autorisation de leur époux, donnée par devant notaire. »

M. le docteur Jacquemond, ex-député au parlement de Turin, publie le *Guide médical de Brides-les-Bains*. Brides est à cinq kilomètres de Moutiers, en Savoie.

Le lac Léman possède son journal, le *Léman*, qui nous annonce que les bateaux de la ligne d'Italie ont commencé leur service d'été. C'est la saison des eaux, c'est l'arrivée des touristes.

Ainsi, vous le voyez, du côté de l'Italie comme du côté de l'Allemagne, on veut se baigner, on se baigne, comme si la guerre devait tomber dans l'eau. Un baigneur sera toujours du parti de la paix.

ÉCOLE CENTRALE D'ARCHITECTURE. — On peut dire sans hyperbole, que M. le docteur Ulysse Trélat fils est né professeur. Sa parole est pleine d'entrain, de vigueur et de conviction. Il a fait, vendredi, sa première leçon d'hygiène avec une aisance, une netteté et une simplicité peu communes. Nous donnons aujourd'hui à nos lecteurs la première partie de cette leçon :

« L'hygiène est, à proprement parler, la science qui établit les moyens de conserver la santé des individus et des sociétés. (Remarquez que toutes les masses individuelles ne

sont pas des sociétés. Les sauvages, par exemple, sont des agrégats d'individus. Seule, la civilisation constitue les sociétés.)

» L'Hygiène ne se préoccupe pas seulement du maintien de la santé; mais encore de son amélioration; elle aspire donc à créer des individus plus valides, plus vivaces, plus résistants, plus productifs de travail et de bien-être, et, en somme, à doter les masses de ces premiers de tous les biens: un corps solide et un esprit dispos.

» Avec un peu d'imagination, on arrive vite à cette conclusion: que le jour où l'Hygiène aurait réalisé ses promesses, elle serait la première et la dernière de toutes les sciences, — leur synthèse absolue: la science du bonheur matériel pendant la vie, — et peut-être du bonheur matériel.

» A travers toutes les civilisations passées, on reconnaît ce fait remarquable et naturel: « Partout où il y a eu une société, il y a eu une hygiène particulière variable suivant le but, suivant le peuple, suivant l'initiateur. » Je citerai quelques exemples: les Hébreux parlent pour le pays promis sous la conduite de Moïse. Prudemment, et en homme de génie, Moïse formule un corps de lois, une série de précautions protectrices, religieuses dans la forme, hygiéniques et conservatrices dans le but. — Plus tard, en Grèce, Lycurgue vise à avoir des individualités solides: l'enfant faible ne sera pas conservé; — celui-là seul vivra qui sera doué de qualités physiques résistantes — ce sera le Spartiate véritable, le guerrier digne de ses pères: — l'hygiène de développement, d'entraînement: — Dans une cité voisine, à Athènes, Hippocrate étudie l'hygiène comme un art de la science; il publie ses livres des *Eaux, des Epidémies, des Lieux*, etc., œuvres remarquables qui n'ont malheureusement été retrouvées que dans le courant du seizième siècle. — La Rome des premiers siècles, la Rome païenne, procède de la même façon que Lacédémone; l'hygiène des adultes y est excellente: c'est elle qui a fait ce corps solide et résistant qui a permis aux légions romaines de parcourir le monde entier. Si nos ancêtres intellectuels, — Hébreux, Grecs, Romains — cultivaient ainsi l'hygiène, c'est qu'ils professaient une espèce de culte pour la beauté et la puissance corporelle.

» Quand le monde eut été renouvelé, au physique par la grande invasion slave et germanique, et au moral par le christianisme, longtemps toute trace de pratique hygiénique disparut. La vie future fit négliger la vie présente; celle-ci, d'ailleurs, appartenait au plus fort; c'est à peine s'il existait une société. Dans tout le moyen-âge, on ne trouve que quelques traces d'hygiène; il y a là une vaste lacune. — Au retour des croisades, cependant, ne sachant que faire de cette foule de gens qui reviennent, incapables de vivre, aveuglés par les sables de la Palestine, blessés, éclopés, lépreux, — par mesure hygiénique, on crée des asiles: de là, la coutume de la séquestration des individus atteints de maladies contagieuses. On sent donc déjà, à cette époque, le besoin de se garer d'individus malsains. On peut dire, néanmoins, qu'il n'y a guère que deux cents ans que l'on peut constater, dans notre pays, quelques progrès hygiéniques. Henri IV, qui pendant les sièges qu'il avait faits, avait appris la valeur du pain, se préoccupe l'un des premiers d'assurer les subsistances de toute nature: mesure hygiénique de la plus haute importance. Sous son petit fils Louis XIV, il y a beaucoup de misère, beaucoup de mendiants: on prend des mesures hygiéniques nouvelles, mesure de police surtout. Dans le cours de ce dix-huitième siècle, on se préoccupe d'une façon sérieuse du mouvement de la population; on se livre à l'étude économique des subsistances, des moyens de se les procurer ou de les accroître. Vauban, le premier, puis Turgot, Lavoisier, contribuent largement à ce progrès.

» Ce mouvement progressif, qui s'accuse au dix-huitième siècle, ne s'est plus arrêté, et c'est un grand honneur pour le dix-neuvième siècle, une grande caractéristique de notre époque de lui avoir donné la plus vigoureuse impulsion. Aujourd'hui, les individus croient à la puissance de l'hygiène; les sociétés savent que, — grâce à elle, — elles peuvent améliorer leur sort actuel et leur sort futur dans la personne de leurs descendants. Et comment ne le croiraient-elles pas?

» Au milieu du siècle dernier, la vie moyenne était de 28 ans; elle est aujourd'hui de 40 ans; — au siècle dernier, sur 1,000 individus, 35 mouraient chaque année; aujourd'hui, 23 seulement sur 1,000 (mortalité française de 1840-1865). Dans le siècle dernier, la mortalité des enfants était de 55 pour 1,000 (de 0 à 14 ans); elle est aujourd'hui de 32 pour 1,000. — Si la mortalité était de nos jours ce qu'elle était il y a 80 ans, nous perdriions chaque année 456,000 individus de plus.

» Calculez ce que ce nombre effrayant de morts représenterait de travail perdu, de larmes versées, de misères endurées! Vous aurez là quelques arguments en faveur de notre temps. — Cet énorme fardeau de douleurs de toutes sortes — comment l'avons-nous nous secouru? — On peut répondre hardi-

ment: un peu par les progrès de la médecine, beaucoup par les progrès de l'hygiène. — Nous rendrons compte prochainement de la seconde partie de cette leçon. — *Emile Vernet.*

PARIS

CINQUIÈME GRAND PORT DE MER

A l'appui des considérations que nous avons présentées dans un précédent numéro, à propos de la brochure de M. Le Barazer intitulée: *Paris, cinquième grand port commercial*, M. le capitaine Le Barazer a publié la lettre suivante qu'on lira sans doute avec intérêt; elle résout victorieusement la fameuse question de la prétendue rareté du fret maritime:

LE FRET MARITIME DE PARIS

Paris, 27 avril 1866.

Monsieur le rédacteur,

De retour du Havre, où les affaires m'ont retenu quelques jours, je trouve sur ma table un numéro de votre excellent journal, en date du 19 de ce mois; et je m'empresse de vous adresser tous mes remerciements pour la manière bienveillante dont vous avez daigné rendre compte de ma brochure: *Paris, cinquième grand port commercial*.

» Oui, monsieur, il faut que nous ayons enfin une FLOTTE PARISIENNE, car, sans vous en douter, vous avez trouvé le nom de Compagnie à responsabilité limitée que je m'occupe de former pour doter Paris de la marine marchande qui lui manque.

» Rédigés par M. Dufour, notaire, place de la Bourse, n° 2, les statuts de la future Compagnie sont sous presse; j'aurai l'honneur de vous en adresser un exemplaire, dès qu'ils seront en ma possession.

» Permettez-moi, monsieur, en attendant, d'insister légèrement sur un point essentiel, que vous ne pouviez qu'indiquer.

» Paris pourra-t-il suffire à l'affrètement de 3 à 400 navires, dont vous pensez que pourra se composer sa flotte? — Tel est le doute capital qui naît dans l'esprit, quand on parle de faire de Paris un CINQUIÈME GRAND PORT DE COMMERCE.

» Notre marine marchande manque de fret: tel a été le cri général de ceux des membres du Corps législatif qui s'étaient faits les adversaires du projet de loi sur la marine marchande, projet voté néanmoins, à une grande majorité, la semaine dernière.

» Chose étonnante, cependant, aucun orateur du gouvernement n'a pris le taureau par les cornes. Pour résoudre cette objection, tous ont employé des arguments mêlés de chiffres plus ou moins discutables et discutés; nul n'a cru devoir présenter le fait dans son austère simplicité.

» On eût, certes, étonné bien des gens, si l'on eût affirmé que, sans être une ville maritime, Paris expédie, chaque année, outre-mer, une quantité de marchandises presque double de celle qui alimentait la marine de la commerçante Venise, au temps même de sa prospérité!

» Au plus beau moment de la domination autrichienne, Venise, en 1858, expédiait seulement 477,778 tonneaux de marchandises de toutes sortes, et ce mouvement s'est ralenti depuis 1859, de manière à ne plus présenter qu'un chiffre de 291,769 tonneaux en 1865. Tandis que Paris, avec ses quatre à cinq mille commissionnaires et huit à neuf cents exportateurs, dirige chaque année, sur le marché extérieur, 750,000 tonneaux, dont 225 tonneaux seulement prennent les voies de Bordeaux, Nantes et Marseille, 525,000 tonnes suivent directement la ligne du Havre.

» De ces 525,000 tonnes, 300,000 proviennent de la fabrique parisienne; 225,000 sont dues au transit parisien.

» Eh bien! il s'agit de savoir à quel mouvement maritime ce fret de 525,000 tonneaux pourrait donner lieu; si nous faisons de Paris un GRAND PORT DE COMMERCE?

» Avec nos navires de Seine de 150 à 360 tonneaux, et en moyenne de 250 tonneaux, 525,000 tonneaux, ou mieux en chiffre réduit, 500,000 tonneaux donnent 2,000 cargaisons.

» En admettant que chaque navire pût faire jusqu'à trois voyages par an (et ceux qui visent les points les plus éloignés ne les feront pas), il nous faudrait le tiers de 2,000 navires. Paris pourrait donc, dans l'état actuel des choses, suffire à l'affrètement, au moins de SEPT CENTS NAVIRES!

» Il lui en faudrait MILLE, si ces navires ne faisaient que deux voyages!

» Un quart de ces coques seraient en charge à Paris, un quart en voyage d'expédition, un quart en chargement sur différents points du globe, et un quart en voyage de retour.

» Vous n'avez donc rien exagéré, monsieur, quand vous disiez, le 19 avril, que la flotte parisienne pourrait se composer de 300 à 400 navires. Vous êtes resté bien au-dessous de la vérité.

» Si l'on voulait réduire de moitié le chiffre actuel du mouvement de l'exportation parisienne, Paris, pour faire directement ses propres transports, aurait encore besoin de 300 à 400 navires de 150 à 300 tonneaux.

» Que dites-vous encore, monsieur, de ceux qui prétendent que nous manquons de fret?

» Il faut à Paris SEPT CENTS NAVIRES pour transporter les 500,000 tonnes de marchandises que la capitale écoule tous les ans par le Havre!

» Ce fait n'est-il pas la justification la plus positive de mon entreprise? Ne doit-on pas être partisan de cette idée, quand on envisage la progression que doit infailliblement suivre le développement commercial de Paris, alors que toutes les lignes ferrées de l'Europe y viendront aboutir?

» Quel sera le chiffre de l'exportation parisienne dans cinq et dix ans? Il me semble, monsieur, que cet inconnu n'offre rien que de très-encourageant. Le problème ne peut être résolu qu'à notre avantage.

» Chacun de nous, placé au centre du mouvement des affaires, se laisse emporter par lui comme en un vaste tourbillon, sans prendre le temps d'en observer les détails; mais pour celui qui veut se rendre compte des faits, il est certain que s'il y a lieu de s'étonner d'une chose, c'est de voir que le commerce parisien n'ait pas encore compris tout le parti qu'il peut tirer de sa position exceptionnelle, et qu'il se soit reposé, jusqu'ici, sur les armateurs du Havre du soin de faire parvenir les produits de sa fabrication sur les marchés d'outre-mer!

Mon projet ne s'appuie-t-il pas sur des données scientifiques positives: sondages du lit de la Seine, principes de construction de coques, système de mâture articulée?

Ces données n'ont-elles pas été justifiées par ma propre expérience? Voyage de Paris à Rio, du France-et-Bretagne, aller et retour.

Est-il donc si difficile de comprendre que Paris a le plus grand tort de ne pas exploiter directement les éléments de richesse que le ciel a mis à sa disposition?

Qu'on ouvre donc les yeux: il y a là tout un glorieux avenir à conquérir, et les frais de l'entreprise ne sont rien, en présence de la grandeur des résultats.

Peut-être, me dira-t-on, que les intérêts de la ville du Havre se trouvent gravement menacés par la création que je propose: en effet, cela doit paraître; mais, si vous le permettez, monsieur, j'aurai l'honneur de démontrer, dans une prochaine lettre, que le mouvement commercial maritime de Paris sera, pour le Havre, le signal d'une nouvelle ère, qui ne laissera rien regretter du passé.

Agréez, monsieur le rédacteur, mes bien cordiales salutations.

EM. LE BARAZER.

D'après les registres de la douane du Havre, la fabrique parisienne a livré à ce port, en 1864, 1 million 377,298 quintaux métriques de marchandises pour l'exportation, soit 137,728,800 kil. Ce qui fait 137,728 tonneaux au poids de 1,000 kil.

Or, la plupart de ces marchandises étant de nature encombrante, quincaillerie, meubles, miroiterie, cristaux, jouets et articles de Paris, on comprend qu'elles occupent un cubage plus que double, soit en nombre rond, 300,000 tonneaux marins.

Le transit qui s'opère par la douane de Paris peut s'évaluer en outre à 450,000 tonneaux, dont moitié pour le Havre, ce qui porte l'expédition parisienne à 750,000 tonneaux, dont 525,000 pour le Havre; c'est ce total de 525,000 tonneaux qui donne les 2,000 cargaisons de 250 tonneaux dont j'ai parlé. (*Economiste français.*)

LE COMMERCE DE LA FRANCE

L'importance des documents que l'administration des douanes publie tous les mois pour faire connaître la situation générale de notre commerce n'échappe à personne; nous croyons donc qu'une publication spéciale, comme la nôtre, doit faire ressortir toute la valeur de ces documents et en donner une analyse succincte.

Notre commerce avec l'étranger, pendant le mois d'avril dernier, présente les résultats suivants:

Nous avons importé pour... 374.855.000 f.

Et exporté pour... 315.787.000

Soit, ensemble... 590.642.000

Nos opérations durant les trois premiers mois de l'année ayant été de... 1.654.355.000

c'est à... 2.241.997.000

que s'élève l'importance de nos échanges depuis le 1^{er} janvier; or, comme pendant la même période de l'année dernière nous n'avions atteint que le chiffre de... 1.674.293.000

notre trafic, en 1866, présente sur 1865 une augmentation de... 567.704.000

qui nous autorise à dire comme le publiciste anglais que « malgré le malaise profond des sociétés financières, notre échange mercantile a, lui aussi, pris une extension extraordinaire. »

Le tableau suivant indique dans quelles proportions se répartissent les marchandises et autres produits qui font l'objet de cet échange:

	Importations	Exportations
Dépenses alimentaires, produits agricoles, etc....	215.600.000	395.600.000
Fils, tissus, vêtements, etc.	66.100.000	554.000.000
Ameublements, objets d'art, de parure, etc....	8.900.000	51.500.000
Produits chimiques, teintures, etc.....	28.500.000	60.700.000
Métallurgie, combustibles, machines, etc.....	127.400.000	27.000.000
Matières premières.....	521.800.000	175.100.000
Objets non classés.....	5.812.000	955.000
Totaux généraux.....	977.142.000	1.964.855.000
Valeur totale du trafic.....	2.241.997.000	

Voici maintenant le développement comparatif de ces différentes branches de notre commerce extérieur:

DÉPENSES ALIMENTAIRES, PRODUITS AGRICOLES, ETC.

Valeurs actuelles en millions.

	Imp.	Exp.
Bestiaux.....	12.5	11.3
Céréales et farineux alimentaires.....	11.1	94.7
Fruits de table et fruits oléagineux.....	14.7	6.1
Fromage et beurre.....	7.2	21.1
Gibier, volaille, œufs, etc.....	1.7	13.3
Légumes et truffes.....	3.3	5.5
Poissons, mollusques et crustacés.....	4.6	4.1
Viandes fraîches et salées.....	1.7	5.3
Bière, vinaigre, cidre, poire, etc.....	3.8	3.6
Eaux-de-vie, esprits et liqueurs.....	1.6	37.4
Vins.....	1.7	129.2
Graiss.....	8.0	4.3
Graines oléagineuses.....	13.4	3.9
Huiles de toute sorte.....	21.1	5.1
Miel et cire.....	1.3	3.7
Graines à enssemencer, fourrages, chardons cardères, plants d'arbres, etc.....	15.4	17.7
Guano et autres engrais.....	9.4	5.6
Houblons.....	1.9	3.3
Café.....	30.7	3.0
Cacao, vanille, chocolat, sirops, etc.....	12.3	3.7
Sucres et mélasse.....	26.8	35.6
Poivre.....	3.8	3.0
Thé.....	3.4	3.0
Tabac.....	9.9	3.3
Chevaux, mules et mulets.....	3.3	5.8
Totaux.....	215.6	395.6

Suivant l'impulsion précédemment reçue, le commerce des céréales restant, quant à l'importation, dans ses anciennes limites, a vu, d'une année à l'autre, tripler l'importance de son exportation (95 millions contre 29). La viticulture a, de son côté, réalisé un important progrès, ses exportations de vins ayant passé de 81 millions à 120, et ses envois d'eaux-de-vie de 20 millions à 37. Les produits minimes de l'agriculture ne sont pas plus mal partagés, les beurres et les fromages s'étant élevés, de 1865 à 1866, du chiffre de 15 millions à celui de 21, et les graines à enssemencer de 13 millions à 18 millions de francs.

Nous continuons, comme on va le voir, à fournir en abondance, à l'étranger, nos produits manufacturés, en échange desquels il nous fournit bien peu des siens.

FILS, TISSUS, VÊTEMENTS, MERCERIE, ETC.

Valeurs actuelles en millions de francs.

	Imp.	Exp.
Fils de coton.....	5.7	3.9
Fils de laine.....	4.5	9.0
Fils de lin, de chanvre, de jute, de phormium, d'abaca, etc.....	3.4	4.5
Fils de poils de chèvre.....	2.5	3.0
Tissus de coton.....	6.9	36.6
Tissus de laine.....	15.2	145.5
Tissus de lin, de chanvre, de jute.....	4.2	10.3
Tissus de poil et de crin.....	1.9	3.2
Tissus de soie et de bourre.....	3.9	180.1
Confections et lingerie.....	3.8	41.8
Chapeaux de feutre, de paille, nattes et tresses d'écorce, de sparte, etc.....	12.5	5.4
Modes, fleurs artificielles, plumes de parure.....	1.3	17.2
Ouvrages en peau, en cuir, etc.....	1.2	34.5
Mercerie, boutons, tabletterie, bimbeloterie, articles de Paris, etc.....	2.1	68.4
Totaux.....	66.1	554.0

D'une année à l'autre, ceux de nos envois qui se sont le plus développés continuent à être: les tissus de soie (180 millions contre 109), les tissus de laine (146 millions contre 106), la mercerie, la bimbeloterie, etc. (68 millions contre 53), les confections (42 millions contre 29), les modes, les fleurs et les plumes (17 millions contre 9), les ouvrages en peau et en cuir (34 millions contre 27), etc., etc.

AMEUBLEMENT, OBJETS D'ART, DE PARURE, ETC.

Valeurs actuelles en millions de francs.

	Imp.	Exp.
Carrosserie, meubles, objets de collection, etc.....	4.1	11.4
Glaces, porcelaine, faïence, verres et cristaux.....	1.3	13.2
Instruments de toute espèce.....	2.2	4.4
Livres, musique, gravures, lithographies, papier, carton, etc.....	2.2	13.2
Orfèvrerie, bijouterie, horlogerie.....	1.5	9.5
Totaux.....	8.9	51.5

Les objets que nous venons d'énumérer constituent des spécialités dans la production desquelles on ne lutte point contre nous, et que l'on recherche de plus en plus à l'étranger. De là, d'une année à l'autre, le doublement du chiffre de notre exportation de carrosserie, de meubles, etc., et l'accroissement de 9 millions à 13 de nos envois de glaces, de porcelaine, de faïence, de verres et de cristaux.

PRODUITS CHIMIQUES, TEINTURES, MÉDICAMENTS, ETC.

Valeurs actuelles en millions de francs.

	Imp.	Exp.
Acide stéarique ouvré et chandelles.....	2.3	2.7
Amidon, colle forte, colle de poisson.....	1.3	1.3
Couleurs.....	2.5	3.2
Bois de teinture.....	1.5	2.2
Garance, indigo, cochenille, safran, écorces à tan, lichen, etc.....	13.8	15.4
Médicaments composés, quinquina, sulfate de quinine, sangsues, etc.....	2.7	7.7
Parfumerie et savons.....	3.7	8.9
Produits chimiques.....	6.2	21.3
Totaux.....	28.5	60.7

Loin d'être envahie par les produits que nous venons d'énumérer, notre industrie augmente, au contraire, son exportation, qui dépasse maintenant de plus du double ses emprunts à l'étranger : tous ses envois, comparativement à l'année dernière, présentent un sensible progrès.

MÉTALLURGIE, COMBUSTIBLES, ARMES, MACHINES, ETC.

Valeurs actuelles en millions de francs.

	Imp.	Exp.
Minerais de toute sorte.....	4.7	2.3
Cendres et regrets d'orfèvres.....	11.4	2.2
Cuivre, étain, plomb, zinc, cobalt, manganèse, mercure, nickel, etc.....	30.3	3.1
Fontes, fers aciers.....	2.3	2.2
Bois à brûler, charbon de bois, etc.....	14.3	2.5
Houille et coke.....	44.7	1.6
Soufre et bitume.....	3.7	1.3
Armes, munitions de guerre, embarcations, etc.....	8.2	2.3
Machines, mécaniques, outils, etc.....	7.8	15.7
Totaux.....	127.4	27.2

L'extension de notre trafic international entraîne naturellement le développement de nos achats de matériaux, de combustibles et de matières premières sur les marchés étrangers. Telle est la cause de l'augmentation que le tableau ci-dessus et celui qui va suivre indiquent comparativement à nos importations de l'année dernière, et qui se résume en 4 millions de plus sur les métaux, 7 millions sur les bois à brûler, etc., 5 millions sur les houilles et le coke, 136 millions sur le coton, 12 millions sur les bois à construire, etc., etc.

MATIÈRES PREMIÈRES

Valeurs actuelles en millions de francs.

	Imp.	Exp.
Chanvre, jute, phormium, jones, etc.....	7.3	2.9
Coton en laine et déchets.....	251.4	31.3
Laines, poils, crins, etc.....	58.7	21.8
Lin tillé et étoupes.....	17.7	5.3
Soie, bourre et œufs de vers à soie.....	143.9	43.6
Bois à construire.....	35.6	9.2
Bois d'ébénisterie.....	2.4	2.4
Matériaux, marbres, pierres, etc.....	8.2	6.4
Peaux brutes, peaux préparées, pelletteries, etc.....	39.2	30.4
Corail, dents d'éléphants, écailles de tortues, os, sabots, cornes, etc.....	3.4	2.9
Résines, gommés, caoutchouc, etc.....	5.7	11.5
Drilles et chiffons.....	1.5	4.6
Totaux.....	521.8	175.1

Malgré l'incertitude que la situation politique a amenée dans les esprits, l'activité des opérations de l'industrie et du commerce ne s'est pas ralentie de manière à apporter, en mai, de profondes modifications à l'état de choses que nous venons de constater en ce qui concerne le mois d'avril; c'est pourquoi nous attendons sans appréhensions fâcheuses le prochain document dont nous aurons à donner ici l'analyse au commencement de juillet.

(Liberté.)

BULLETIN FINANCIER

Malgré la quantité considérable de valeurs qui ont été affichées à l'escompte, les cours, aujourd'hui vendredi, retombent de plus belle. Et cependant les escomptes ont eu lieu dans des proportions scandaleuses; scandaleuses, en effet, car ce sont toujours les mêmes capitaux qui lèvent les titres et les mêmes portefeuilles qui les rendent à la place.

Ainsi on n'a pas demandé moins de : 555,000 de 3 0/0; 2,800 actions de Mobilier; 277,500 de 5 0/0 italien. Le public suppose alors qu'on lève des titres et il se met à acheter. Mais le lendemain on redonne à la place les valeurs levées la veille et alors une baisse énorme se produit.

C'est ce qui arrive aujourd'hui, bien qu'il ne soit survenu cette semaine aucun incident de nature à effrayer les esprits.

A deux heures, le 3 0/0 est à 62 70, l'Italien à 35 75, le Mobilier à 472; le Foncier à 1,085; le Comptoir à 660; le Nord à 1,045; le Lyon à 775; l'Autrichien à 280; le Lombard à 270.

Il serait à désirer que la situation devint plus nette, et que cet état d'incertitude disparût complètement.

Qu'une décision soit prise dans un sens ou dans l'autre, toutes les bonnes valeurs regagneront du terrain. Elles sont à des cours infiniment trop bas, surtout quand on pense que dans un mois il y a un coupon à détacher sur chacune d'elles. Le moment est, je crois, favorable d'employer ses capitaux disponibles.

Voici les derniers cours cotés à la Bourse d'aujourd'hui samedi, 3 heures.

3 0/0 Français,	64 15
5 0/0 Italien,	39 75

LOUIS ABRAHAM.

DERNIER CONCERT DE LA SAISON

Aimez-vous les chants patriotiques de l'Italie? On en a mis partout. Je ne sais quelle folle échappée de la brise qui souffle en ce moment au-delà des Alpes, avait pénétré jusqu'aux salons Erard et dérangé l'affiche du concert de mercredi dernier. Nous avons entendu un grand air chanté en italien, en l'honneur de la *Liberta*, par la voix si sympathique de M^{lle} Bellerive; une fantaisie sur la *Muette* composée et exécutée par M. White. Peu s'en est fallu que l'*Inno di Guerra*, de l'illustre et regrettable Brofferio, ne résonnât dans la salle de la rue du Mail. Le programme est resté fidèle du moins à sa principale promesse. C'est dire que la perle de la Vénézuéla, M^{lle} Teresita Carreno, a charmé son auditoire. Cette virtuose de douze ans a exécuté une fantaisie composée par elle-même sur *Norma*; deux autres morceaux, une sonate de Beethoven et le *Miserere* du *Trovatore* arrangé pour le piano par Gottschalk, ont fourni à cette admirable artiste l'occasion de déployer un talent dont la célébrité déjà si grande, dans le Nouveau Monde, se trouve aujourd'hui justifiée chez nous par l'avis des critiques d'art les plus compétents. — L. B.

Myrrhine Dentifrice

(EAU, TABLETTES ET POUDRE, 5 FR. ET 3 FR.)

En gros, chez l'inventeur, J.-B. GEORGE, dentiste, 224, rue de Rivoli, et détail, 4, boulevard des Italiens, et chez les pharmaciens et parfumeurs.

Un des bienfaits de notre ère de civilisation et de progrès est, sans contredit, le développement rapide et merveilleux de nos relations internationales, qui a fait naître une foule d'idées économiques toutes nouvelles, au nombre desquelles figure celle des *Expositions*.

Les *Expositions permanentes*, par la concentration des comparaisons qu'elles offrent, sont incontestablement appelées à rendre d'immenses services d'un intérêt tout général. Elles centralisent sous des conditions spéciales toutes opérations ayant pour but :

- 1° L'amoindrissement des risques;
 - 2° L'accroissement des débouchés;
 - 3° La production à meilleur marché.
- De garantir à l'acheteur :
- 1° Le profit intégral de tous ces avantages;
 - 2° Un guide sérieux et permanent de toutes les productions;
 - 3° Un écoulement prompt et facile de ses achats.

Ce qui est, nous le croyons, un des concours les plus utiles vers des réformes reconnues généralement si nécessaires par les intérêts immenses qui souffrent des deux parts.

Pénétré de ces considérations, et après avoir étudié de très près toutes les questions se rattachant au but d'une telle institution, nous avons fait les premiers pas en prenant l'initiative de créer, en 1864,

A Paris, au centre même des affaires, une Exposition internationale et permanente, réunissant toutes les collections représentatives des produits français et étrangers, renouvelées au fur et à mesure des progrès de l'industrie.

Nous avons trouvé pour appui le concours de négociants honorables, qui ont accueilli nos efforts avec intérêt et empressement, et sont devenus les premiers adhérents de notre Exposition, qui compte déjà près de 800 souscripteurs.

Notre mission, pour être utile et conforme au principe que nous avons émis, a pour but de nous placer comme intermédiaire actif entre le producteur et l'acheteur.

Par la création de notre AGENCE GÉNÉRALE INTERNATIONALE pour l'Exposition universelle de 1867, nous complétons l'ensemble des différents services afférents à notre Exposition; nous ne doutons pas que les sympathies qui nous ont accueilli déjà ne nous soient continuées pour nous aider à mener à bonne fin l'œuvre que nous avons entreprise et à laquelle nous consacrons notre entier dévouement.

Sur toute demande affranchie, nous adressons le Catalogue de l'Exposition internationale permanente et les conditions d'engagement.

Les galeries de l'Exposition internationale et permanente sont ouvertes chaque jour au public de midi à cinq heures. De neuf heures à midi, l'entrée est réservée seulement aux fabricants et acheteurs.

Bulletin théâtral

VAUDEVILLE.—*La Famille Benoiton* marche triomphalement vers sa 300^e représentation. Nul ne peut prévoir où s'arrêtera un pareil succès; car, avec les étrangers que l'été amène à Paris, la salle du Vaudeville peut ne pas cesser d'être envahie d'ici à bien longtemps encore.

THÉÂTRE DE LA GAITÉ.—Ce théâtre a repris le *Courrier de Lyon*; succès inépuisable.

PORTE-SAINT-MARTIN.—*La Biche au bois* a fait décidément place, hier samedi, à *Richard III*.

BOUFFES-PARIISIENS.—Une des plus charmantes fauvelles des Bouffes-Parisiens vient de prendre son vol pour le Brésil. Mlle *Delmary* est partie ces jours derniers avec sa mère pour le théâtre impériale *Italien de Rio-Janeiro*, où l'appelle un brillant engagement. Nos vœux les plus sympathiques accompagnent la jeune et méritante cantatrice.

MADAME ET CHATEAU DES FLEURS RÉUNIS.—Le succès de ce superbe établissement avec un orchestre d'artistes choisis, dirigé par M. Auguste Mey, le maestro de l'année dernière, attire et fixe plus victorieusement encore les amateurs de bonne musique sympathique ou dansante. — Tous les soirs bal. Samedi inauguration des fêtes de nuit.

PARC ET CHATEAU D'ASNIÈRES.—Dimanche fête de jour; le soir bal; feu d'artifice. Jeudi 7 juin, 1^{er} bal de nuit; fête chinoise; débuts de l'homme de feu.

Le rédacteur en chef, gérant : A. ESPARBIÉ.

Paris.—Imp. SCHILLER, rue du Faubourg-Montmartre, 10

AUX EMPLOYÉS

On demande au bureau des Brevets, 27, rue Laffitte, un employé ayant une bonne écriture et possédant quelques connaissances en mécanique. La préférence sera accordée à celui qui saurait traduire l'anglais technique en français. S'adresser à M. Menons, 27, rue Laffitte, tous les jours de midi à 5 heures.

GÉNÉRATEURS ET LOCOMOBILES INEXPLOSIBLES

Sécurité. Économique. Petit volume. Applications dans toutes industries

Demandez renseignements imprimés J. BELLEVILLE & Co. 101, rue Legendre, PARIS.

OFFICE SPÉCIAL établi au siège de l'AGENCE GÉNÉRALE INTERNATIONALE, 27, rue Laffitte

POUR L'OBTENTION ET LA VENTE DES BREVETS D'INVENTION EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Dirigé par MM. MENONS et DE TELESCHOFF, Ingénieurs-Conseils

ACCREDITÉS PRÈS DE L'ADMINISTRATION DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE ET PERMANENTE.

Demandes de Brevets et dépôts de Dessins et de Marques de fabrique. — Consultations en toutes langues. — Recherches et poursuites en tous pays

SEUL OFFICE en Europe organisé pour la traduction et la vérification sur place des pièces relatives aux Brevets anglais, américains, allemands et russes, et pouvant ainsi offrir à ses clients la double garantie d'exactitude et de secret absolu. — S'adresser à Paris, 27, rue Laffitte, hôtel Jacques-Laffitte (section des Brevets).

Succursales : à LONDRES, 8, Southampton Buildings; — à BRUXELLES, 23, Rue de Malines; — à SAINT-PÉTERSBOURG, 23, Glouhoï Pereoulof; — à NEW-YORK, 442, Broadway.

EXPOSITION INTERNATIONALE ET PERMANENTE

BEAUX-ARTS. — AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE

Hôtel Jacques-Laffitte, 27, rue Laffitte.

Entrée libre de midi à cinq heures. — Expérience des Machines. — Vente sur place des Produits exposés. — Rapports directs entre l'acheteur et le producteur

Grand Jardin. — Bibliothèque. — Journaux. — Salons de Conversation. — Fumoir. — Salons de Correspondance et de Rendez-vous d'affaires.

PARIS-GUIDE, Catalogue de l'Exposition, Manuel de l'Etranger à Paris, est délivré GRATUITEMENT

DANS LES PRINCIPAUX HOTELS DE PARIS, DES DÉPARTEMENTS ET DE L'ÉTRANGER

Chaque édition, tirée à 5,000 exemplaires, publie la liste des principaux hôtels et maisons de commerce recommandés. (Envoi franco d'un exemplaire-spécimen contre UN FRANC en timbres-poste.)

SOMMIER ORIENTAL

BREVETE

en France, Angleterre, Italie, Espagne et Belgique

USINE A SAINT-OUEN, 14 ET 16, ROUTE DE SAINT-OUEN

MAISONS DE VENTES A PARIS

33, RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN. — 50, RUE MONTMARTRE. — 27, RUE LAFFITTE.

A L'EXPOSITION INTERNATIONALE.

Maisons à l'étranger.

A FLORENCE, A BRUXELLES ET A RIO-DE-JANEIRO.

MASSÉ

Fournisseur des Hopitaux de Paris et de Lyon

des Collèges, Institutions et Maisons religieuses de France

HYGIÈNE. — PROPRETÉ. — ÉLÉGANCE.

SOLIDITÉ GARANTIE 20 ANNÉES.

BON MARCHÉ INCONTESTABLE.

MACHINES A EFFILOCHER

LAINE, SOIE, COTON, FIL.

A. BUSSON, boulevard du Prince-Eugène, 235, à Paris

EXPORTATION

COMMISSION



Force motrice 100 kilos.
Machines faciles et peu coûteuses.
Production: 150 à 200 kilos
en 12 heures.
Prix 1700 francs avec un seul tambour.
Pour articles fins ou gros.

Un tambour.....100 fr.
Un alimentateur seul.....100 fr.
Une garniture de dents.....200 fr.
Un nouveau modèle.....300 fr.
Toutes les autres parties de la machine à prix fixe et invariable.

Les machines garnies des systèmes Busson donnent seules des produits parfaits; elles ont excité l'envie des contrefacteurs dont la plupart ont été condamnés par les tribunaux, notamment à Lisieux: 20 juin 1800. 7 décembre 1864; et à Paris: 19 juin 1863, 14 juillet 1865, etc.

EN VENTE chez l'auteur, boulevard du Prince-Eugène, 235.

EFFILOCHAGE, broche in-18 avec planches, par A. Busson, inventeur, ingénieur, mécanicien. Se trouve aussi chez l'éditeur, rue Campagne-Première, n° 25, à Paris.

VINAIGRE DE TOILETTE DE JEAN-VINCENT BULLY,

67, rue Montorgueil, à Paris.

Le Vinaigre de Toilette de Jean-Vincent Bully doit sa réputation universelle et son incontestable supériorité, non-seulement aux heureuses combinaisons de sa composition, mais encore aux soins minutieux apportés à sa fabrication. Au parfum le plus distingué, il joint les propriétés les plus réelles et les plus efficaces pour tous les soins de la peau, à laquelle il conserve et rend son éclat et son velouté naturels. Aussi a-t-il conquis, pour la toilette du monde élégant, une place qui fait à elle seule son plus grand éloge. — Les contrefacteurs devaient assurément s'attaquer à un produit si répandu et si apprécié de tous ses consommateurs; ils n'y ont pas manqué.

On ne pourrait donc trop recommander au public :
DE REFUSER : tout flacon où le nom de Jean-Vincent Bully serait précédé des mots **dit de**, ou de toute autre formule semblable;
DE DEMANDER : l'enseigne de l'Autre Temple de Flore, — le BOUCHAGE INTACT, — la SIGNATURE de J.-V. BULLY sur le cachet en cire noire, — la CONTRE-ÉTIQUETTE fixant au col du flacon le FIL BLANC, ROSE, VERT et NOIR, terminé par la MÉDAILLE DE GARANTIE.

Spécimen de la contre-étiquette.



N. B. Les personnes qui seraient victimes de ces contrefaçons sont priées de nous en signaler les débiteurs.

FAISANDERIE

Routed'Ivry, n° 1

GIBIER : colins, perdrix rouges et grises, faisaneaux et faisans de Bohême et de l'Inde; — lapins de garenne, lièvres, chevreuils, daims, cerfs; — chiens de toutes races et furets; — vaches bretonnes, chèvres, moutons South-Down — grand



DE BOCQUET

(13^e arrondissement.)

choix de poules, coqs, pigeons, cigognes et spatules, oiseaux aquatiques et exotiques, etc. OEUFS A COUVER — 93 médailles aux divers concours universels et régionaux.

On expédie en province et à l'étranger.

Le meilleur des médicaments pour le traitement des affections nerveuses ou organiques, du Cœur, des Reins, et principalement de la vessie, est le

SIROP DE JOHNSON

AUX POINTES D'ASPERGES SAUVAGES

le plus efficace des diurétiques.

Se trouve dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

Dépôt central: 19, rue Drouot, Paris.

PLUME DE HUMBOLT — Aiguilles et rasoirs double cémentés de J. Alexandre de Birmingham. — Rasoirs, 8 fr. la paire. — Plume de Humbolt, 3 fr. 50 la boîte. Vente dans les principales maisons. — En gros, r. Mauconseil, 12.

SIROP INCISIF DE HAMBURE

80 années de succès prouvent qu'il est le meilleur remède pour guérir les catarrhes, les RHUMES, TOUX, COQUELUCHE et toutes les maladies de poitrine. Rue St Martin, 221.

Dépôt dans toutes les grandes villes.

REFLECTEURS TROUPEAU

Brevet s.g.d.g. en France, en Angleterre, en Hollande, en Belgique et en Piémont
Honoré de cinq Médailles

MÉDAILLE
A L'EXPOSITION
DE LONDRES
1851



MÉDAILLE
A L'EXPOSITION
UNIVERSELLE
PARIS 1855

Les réflecteurs sont inusables et garantis pour 20 ans; ils n'ont besoin d'aucun entretien. Ces appareils servent à donner le jour ou à l'éclairage

dans tous les endroits sombres ou mal éclairés, tels que caves, sous-sol, boutiques, allées, escaliers, appartements, ateliers, etc.

LAFARGE, fabricant, rue Pierre Lescot, en face la Fontaine des Innocents
Anciennement, 8, rue Coq-Héron. — PARIS — Dépôts en France et à l'étranger.

CHOCOLATS DE LA C^{IE} FRANÇAISE

ENTREPOT GÉNÉRAL à Paris, boul. de Sébastopol, 18
SUCCURSALES DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE.

Chocolats supérieurs		Exquis (boîte de 12 déjeuners)	
Fin.....	1 fr. 60 et 1 fr. 80 le 1/2 k ^e	Superfin à la vanille....	3 fr. 50 le 1/2 k ^e
Supérieur..	2 " " et 2 " 50	Excellence —	4 " "
Surfin.....	3 " "	Extra supérieur —	5 " "

THÉS

Souchong fin, boîte française de 125 gr., 1 fr. 50 de 250 gr., 3 fr.
Souchong supérieur, — 2 " " — 4 " "
Mélange des meilleurs thés noirs, — 2 50 — 3

Exiger le cachet de la Compagnie.

A LOUER Chambre meublée ou un petit Appartement n° 1, près du Théâtre de Montmartre. S'adresser à M^{me} Guillemain, 73, rue des Martyrs. (Affranchir.)

MAISON ARTISTIQUE
8, rue Olivier, PARIS, et rue Fieebler, 2
PIANOS D'AUBEL
VENDUS
100 FRANCS
COMPTANT
en espèces
Et cent francs par trimestre pendant deux ans.
Fabrications de premier ordre, garanties trois ans contre tous défauts

COFFRES-FORTS
de Pierre Haffner (Breveté).
(8 médailles d'honneur)

Coffres-forts de toute grandeur pour bureaux, et grand assortiment de coffres-forts recouverts d'ébénisterie en tout genre, pour salons ou chambres à coucher.

10 et 12, Passage Jouffroy (Paris)
USINE A SARREGUEMINES (MOSELLE).

DEBAIN Fournisseur de S. M. L'EMPEREUR, place Lafayette, usine à Saint-Ouen, pour la fabrication des

PIANOS-MÉCANIQUES
brevetés, pianos, pianos-organes
Pianos à 750 fr. — Orgues à 150 fr.
La maison Debain a obtenu les premières récompenses à toutes les grandes expositions.

BROSSE ÉLECTRIQUE & ELIXIR DENTAIRES
DU D^r LAURENTIUS
Infaillibles contre toutes les affections et maladies des dents. Cette Brosse s'emploie à sec, rend aux dents éclat et blancheur. — Prix: 5 fr. chaque, timbres ou mandats. — A Paris M^{me} SONA et C^e, rue Méneurs, 2 Gros, détail, export., et chez les premiers parumeurs de France.

MACHINES A COUDRE
perfectionnées et construites par
A. RICHBOURG
constructeur h. s. g. d. p.
détenteur des brevets de la Ville de Paris à l'Exposition de Londres de 1862.
SYSTÈME A NAVETTE
POINT SANS ENVERS
Depuis 100 fr. jusqu'à 350 et au-dessus. — Garantie 5 ans. — Grandes facilités de paiement.
56, rue de la Verrerie.



BIÈRE DE VIENNE Reconnue la meilleure du monde. Vente en fûts, bouteilles, 1/2 bouteilles et choppes, chez FANTA, 4, rue Halévy, place du nouvel opéra.

3 fr. le TANNIN FOURQUET Guérit en 3 à 5 jours les maladies contagieuses, récentes — invétérées, et rebelles au copahu, cubèbe, nitrate d'argent. — A la ph. FOURQUET, 29, r. d. Lombardie, Barbe d'Or. Ex.

EXHAUSSEMENT DU FRONT
Composition infaillible pour découvrir et exhausser le front, séparer les sourcils, faire tomber à l'instant et pour toujours, sans le moindre inconvénient, tout poil ou duvet importun. Cet article, d'une haute supériorité, ne se trouve que chez M^{me} CRANTAL, fille et successeur de la célèbre M^{me} MA, 61, rue Richelieu. On se charge de toutes les opérations, expositions. — Dépôt chez M^m VENE frères, parfumeurs, rue Sainte-Catherine, à Bordeaux.

AGENTS GRIMAUD aîné, de Poitiers. Dépôt chez l'inventeur, à Poitiers. — Paris, 7, rue de la Feuillade. — Prix 5 fr. la boîte.

MACHINES AMÉRICAINES ELIAS HOWE JNE



MARQUE DE FABRIQUE DÉPOSÉE.
Boulevard SEBASTOPOL 48
Boulevard SEBASTOPOL 48
PAS DE MACHINE VÉRITABLES SANS CETTE MARQUE

V. ANDRÉ ET FONTAINE
Seuls Agents pour la France.

PIANOS PERFECTIONNÉS

Agrafes et Barrages en fer maintenant l'accord
Solidité garantie, Sonorité très puissante
VENTE A L'ESSAI

BERTIN ET C^e, 4 ET 65 PASSAGE CHOISEUL
400 pianos en location, à 12, 16, 20 et 25 fr. par mois.

PIANOS supérieurs avec 200 fr. de réduction, garantis 5 ans, payables en 18 mois.
Grand choix de Pianos de luxe.

DEPROUX, ALBERT et C^e, rue du Temple, 198, près le boulevard.

CHARBON DES MÉNAGES

(BREVETÉ S.G.D.G.)
brûlant sans odeur ni fumée, avec une économie considérable sur le charbon de bois. — Administration et usine, rue de Charonne, 97.

CAMILLE BARD ET COMP.